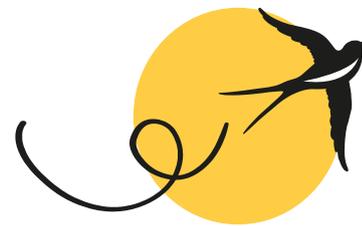


JANVIER 2025

Bulletin municipal



# Le Cours

de la vie



Cartes de Noël réalisées par les élèves de l'école primaire





# Infos

# Pratiques



## Sommaire

### VIE MUNICIPALE

Les derniers conseils .....	p.04
La Médiathèque .....	p.06
La Ludothèque .....	p.07
Les tarifs municipaux .....	p.08
État Civil .....	p.09

### VIE COMMUNALE

Urbanisme .....	p.10
Le recensement citoyen .....	p.10
Divagation des chiens .....	p.11
Dégradations biens publics .....	p.11
Déploiement de la fibre .....	p.11
Nouveaux horaires mairie .....	p.12
Pièce d'identité .....	p.12
Conseil Municipal des Enfants .....	p.13
Recensement de la population .....	p.13
Médailles d'honneur .....	p.13
Commerce .....	p.14
La commune a revêtu sa tenue d'hiver .....	p.14
Plan communal de sauvegarde .....	p.15
Panneaux triple flashes .....	p.15
Panneau stop .....	p.15
Fermeture plateforme déchets verts .....	p.16
Sécurisation des services techniques .....	p.16
Journée de retrouvailles .....	p.16
Travaux rénovation .....	p.17
Commémoration du 11 novembre .....	p.17
Mardis de pays .....	p.17
École La Petite Hirondelle .....	p.20

### VIE HISTORIQUE .....

### VIE ASSOCIATIVE

Téléthon .....	p.21
MobAr C'hour .....	p.22
FCLP .....	p.22
Amicale laïque de l'école .....	p.23
Les courtisans .....	p.23
Boules Le Cours .....	p.24
Artisan'Arz .....	p.24
US Le Cours .....	p.24
Templiers de Lanvaux .....	p.25
Société de chasse .....	p.25

### INFOS DIVERSES

SMGBO .....	p.26
SYSEM .....	p.27
AMPER .....	p.27
Questembert Communauté : Biodéchets .....	p.28
Couches lavables .....	p.29
France Rénov' .....	p.30
Taxe de séjour .....	p.30
Agenda les rendez-vous communautaires .....	p.31
Calendrier des fêtes .....	p.32
Recette Idée dessert .....	p.32
Artisans de la commune .....	p.32

Rédaction : Mairie de Le Cours  
 Directeur de la publication :  
 Raymond HOUEIX  
 Création & Impression :  
 IOV Communication - Groupe IMPRIGRAPH  
 Dépôt légal n° 2708



### MAIRIE

8 rue de l'Arz • 56230 LE COURS  
 Tél. 02 97 67 21 72 • Mail : [mairie.lecours@orange.fr](mailto:mairie.lecours@orange.fr)  
 Site : <https://le-cours.questembert-communaute.fr/>  
 Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30  
 Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30



### ÉCOLE PUBLIQUE LA PETITE HIRONDELLE

16 rue de l'Arz • 56230 LE COURS • Tél. 09 71 38 25 31  
 Mail : [ec.0560773l@ac-rennes.fr](mailto:ec.0560773l@ac-rennes.fr)

### GARDERIE

14 rue de l'Arz • 56230 LE COURS • Tél. 02 97 49 29 49

### MÉDIATHÈQUE

1 rue des Verdiers • 56230 LE COURS • Tél. 02 97 67 48 82  
 Mail : [bibliotheque.lecours@orange.fr](mailto:bibliotheque.lecours@orange.fr)  
 Horaires d'ouverture : mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30

### QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

8 avenue de la Gare • 56230 QUESTEMBERT  
 Tél. 02 97 26 59 51 • Mail : [contact@qc.bzh](mailto:contact@qc.bzh)  
 Site : [www.questembert-communaute.fr](http://www.questembert-communaute.fr)

### Service déchets

Tél. 02 97 26 10 21 • Mail : [dechets@qc.bzh](mailto:dechets@qc.bzh)  
 Uniquement sur rendez-vous

### Déchèterie de Kervault à QUESTEMBERT

Du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
 Le jeudi de 13h30 à 17h  
 Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
 Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, fermeture 30 min plus tard, tous les soirs.

### Déchèterie de l'Épine à LIMERZEL

Lundi de 13h30 à 17h. Fermé le mardi.  
 Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
 Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
 Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, fermeture 30 min plus tard, tous les soirs.

**Accès :** Pour accéder aux deux déchèteries du territoire, vous devez impérativement vous munir de votre carte. Pour l'obtenir, rendez-vous au service déchets du lundi au vendredi entre 9h et 12h30. Seuls les habitants du territoire peuvent en bénéficier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, votre abonnement comprend 15 passages en déchèterie. Au-delà des 15 premiers passages, un montant unitaire de 10 € par passage sera comptabilisé sur votre facture de redevance incitative.

### Espace France Services

(accompagnement dans les démarches administratives et numériques)  
 Tél. 02 97 26 54 29 • Mail : [franceservices@qc.bzh](mailto:franceservices@qc.bzh)  
 Uniquement sur rendez-vous

### SIAEP • Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable

16 avenue de la Gare • 56230 QUESTEMBERT  
 Tél. 02 97 26 04 28 • Mail : [contact@siaep-questembert.fr](mailto:contact@siaep-questembert.fr)

# Mot du Maire



**Chères Coursiennes, chers Coursiens,  
je viens vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025.**

Avec les conseillers municipaux et le personnel communal, nous vous souhaitons une année douce, lumineuse et riche en émotions positives. Nous souhaitons que vous trouviez dans chaque instant une raison de sourire et de croire en l'avenir.

À l'heure où commence la nouvelle année, permettez-moi de jeter avec vous un regard sur l'année 2024 qui vient de s'achever au cours de laquelle nous avons agi pour l'avenir de notre Commune.

Je pense tout d'abord à la construction de notre futur commerce. Les travaux se déroulent conformément au calendrier prévisionnel. La fin des travaux devrait se situer vers la fin du mois de Janvier. Par ailleurs, nous avons rénové la salle de sieste des enfants de la maternelle. La salle polyvalente de Priziac a été également réhabilitée : isolation, plafond, peinture, radiateurs, et électricité. Le chalet attenant a été changé et adapté pour durer dans le temps. Pour conclure, nous avons sécurisé l'atelier des services techniques avec une alarme et une clôture. Par la même occasion nous l'avons agrandi avec un auvent en extension des garages de 40m<sup>2</sup>. Deux silos à matériaux complètent ces nouveaux équipements. Avant de poursuivre, je veux remercier nos agents techniques, David, Valérie et Bernard pour avoir, une fois de plus, enchanté nos pupilles en ayant mis leur imagination et leur sérieux au service de l'illumination du bourg. Vous êtes nombreux à nous l'avoir fait remarquer et ça nous rend tous fier de voir notre bourg ainsi sublimé.

Pour autant, l'année 2024 se termine dans un contexte d'incertitude jamais vu, du fait de l'instabilité politique dans laquelle notre pays, vous le savez, est plongé. Pour la première fois, l'État commence l'année sans budget, après que le déficit des comptes de la Nation ait atteint un niveau énorme voire très dangereux. Mais tout cela a bien sûr des conséquences sur nos collectivités après qu'on nous ait annoncé une ponction financière drastique. Nous sommes aujourd'hui dans une inconnue budgétaire inédite.

Alors la prudence la plus élémentaire va nous conduire à prendre des mesures pénibles lors de l'élaboration du budget 2025. Il faudra probablement trancher dans les futurs investissements. Lorsque, d'ici quelques semaines ou quelques mois, l'État se sera enfin doté d'un budget, nous connaîtrons le sort exact qui sera réservé à nos collectivités. Et c'est alors que nous pourrons ajuster, j'espère alléger, les efforts que nous aurons engagés. Cependant, je tiens à vous rassurer. Le sérieux avec lequel nous avons géré notre collectivité depuis dix ans me permet de vous garantir qu'en 2025, il n'y aura aucune hausse d'impôts. Nous serons en mesure d'assurer la continuité des services publics municipaux, certes avec des adaptations, et aussi garantir la poursuite de nos investissements.

En 2025, comme je vous l'ai indiqué ci-dessus, les travaux du commerce vont se poursuivre. L'ouverture devrait se concrétiser début avril. L'inauguration est programmée pour le samedi 24 mai 2025. Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin un article à ce sujet. Nous allons achever les travaux de voirie et d'éclairage public du lotissement « les Balcons de l'Arz ». Malgré les fortes restrictions des subventions départementales, nous poursuivrons la réhabilitation de notre voirie communale. Par ailleurs, le déploiement de la fibre va enfin se faire, tout au long de l'année, pour une commercialisation probable dès 2026. Je demande à tous les propriétaires riverains des lignes téléphoniques de procéder à la coupe ou à l'élagage des arbres tel que définis dans l'article concerné dans les pages suivantes. Toute entrave retarderait le bon déroulement des travaux et pénaliserait les habitants en attente de ce réseau de télécommunication plus performant.

Dès le début d'année, vous allez recevoir la visite des agents recenseurs. En effet, avec un an de retard, nous aurons le nombre exact de notre population et verrons si elle a considérablement augmenté. Nous vous recommandons de vous recenser en ligne, à l'aide de la notice reçue, il y a quelques jours, dans vos boîtes aux lettres. En effet, vous passerez ainsi moins de temps à répondre puisque les questions seront en fonction de vos réponses. Pour les personnes qui ne souhaitent pas procéder de cette manière, merci de réserver un excellent accueil à Mesdames Catherine LE COURTOIS et Nadia LE LUHERNE qui ont la charge de venir à votre rencontre. Pour rappel, toutes les informations sont strictement confidentielles et seront anonymisées.

En 2025, avec l'ensemble de mes collègues élus et des services municipaux, nous continuerons donc de préparer l'avenir. Nous continuerons de faire, même si nous devons faire autrement.

Chères Coursiennes, chers Coursiens, je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2025 pour que vivre à Le Cours soit une chance au quotidien. Une chance pour chacune et chacun de vous et pour vos proches.

*Raymond HOUEIX*  
Le Maire



## LES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX EN BREF

Les comptes-rendus complets sont disponibles sur le site internet de la commune (<https://le-cours.questembert-communaute.fr/>), ou sur le panneau d'affichage devant la mairie (pour le dernier conseil).

### SIGNALISATION DU BOURG

Après discussion en bureau, notamment avec Mr Le Maire et l'adjoint aux voiries, Monsieur Triballier souhaite exposer deux sujets au conseil municipal concernant la signalisation dans le bourg :

**> La signalisation aux abords de l'école est insuffisante** (insuffisance signalée par les parents d'élèves et les habitants d'une part et par le conseil municipal des enfants d'autre part). Le conseil municipal des enfants précédent avait émis le souhait de mettre en place un radar pédagogique. Cette possibilité s'avérait « hors budget » (environ 7 000 €). D'autres solutions existent dont une avec la pose de voyants lumineux orange « Triple Flash » : le principe est d'attirer l'attention du conducteur avec un voyant clignotant qui, au lieu de clignoter en permanence, envoie 3 impulsions rapprochées de type « flash » suivies d'un temps de pause. L'ensemble serait composé de panneaux A13a « danger enfants » avec en dessous le panneau « école » et au-dessus le feu orange « triple flash » avec son petit panneau solaire et batterie dessus, et ce, bien sûr, dans les deux sens de circulation.

- Coût : 1185,30 € HT par équipement.
- Triple flash : 750 € HT
- Panneau « École » : 20,50 € HT
- Divers poteaux/collier : 414,80 € HT
- Panneaux « danger enfant » existant à déplacer

**> Les priorités à droite dans le bourg sont plus ou moins respectées**, celle de la rue des fauvelles est particulièrement non respectée et dangereuse car située juste après un virage. Deux solutions :

- Mettre un panneau dit « croix de st André » renforcé d'un « triple flash »
- Coût total : 1145,90 € HT
- Triple flash : 750 € HT
- Panneau AB1 27,30 € HT
- Mat alu rond : 279 € HT
- Divers fourreaux/collier : 89,60 € HT
- Mettre un stop sur la D 139 avec barre blanche, panneau stop (AB4), pré signalisation « triangle pointé en bas » avec le panneau « stop à 100 m »
- Coût total : 224,90 € HT
- 2 poteaux diamètre 60 + fourreau + chapeau : 141,60 € HT
- Panneau stop : 32,30 € HT
- Panneau Croix Saint André : 27,30 € HT
- Panneau « stop à 100m » : 23,7 € HT



Dans un premier temps le projet aux abords de l'école a rapidement été validé.

Ensuite de longs échanges ont eu lieu entre tous les élus afin de trouver la solution la plus appropriée pour permettre une sécurisation de la priorité à droite rue des fauvelles.

**Après délibération il est décidé :**

- **à l'unanimité des membres présents de valider l'installation de deux panneaux « danger enfants » avec en dessous le panneau « école » et au-dessus le feu orange « triple flash » avec son petit panneau solaire et batterie dessus au niveau de l'école.**
- **à la majorité des membres présents (9 pour et 1 contre) de valider l'installation d'un STOP pour sécuriser la sortie de la rue des fauvelles.**

### CONVENTION SALLE DES FÊTES VILLE DE QUESTEMBERT

Par courrier en date du 19 mars Monsieur Boris LE MAIRE, Maire de Questembert, nous propose de signer une convention avec la ville de Questembert afin de permettre à ses habitants de bénéficier du tarif des coursiers. La différence de tarif serait prise en charge par la commune de Questembert.

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Après discussion, il en ressort que la charge administrative supplémentaire devrait être supportée par la ville de Questembert et non par la commune.

**Après délibération il est décidé à la majorité (9 voix pour et 1 voix contre) des membres présents d'autoriser la ville de Questembert à participer à la différence de prix mais le remboursement devra se faire directement par la ville de Questembert auprès de ses habitants.**

### CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE LE COURS ET LA COMMUNE D'ELVEN

Suite aux constatations évoquées lors des derniers conseils concernant le pont de Lermont situé entre la commune de Le Cours et celle d'Elven, une réunion a eu lieu en mairie de Le Cours avec Monsieur Gicquel, Maire d'Elven, le 10 juillet. Il a été décidé de lancer la phase de réhabilitation du pont et de préparer la demande de subvention qui est liée. Pour cela, une seule commune doit être maître d'ouvrage.

La commune de Le Cours pouvant prétendre à davantage d'aides il est proposé de signer une convention (annexe 3) de délégation de maîtrise d'ouvrage.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention.**

## CHOIX DU NOM DU FUTUR COMMERCE MULTI-SERVICES

Par sondage sur Facebook en avril dernier, un appel aux idées auprès des habitants de la commune avait été réalisé pour trouver le futur nom du commerce.

Trois idées ont reçu le plus de votes :

- Au Cours des saveurs / Le Cours des saveurs
- Le Cours bouillon / Au Cours bouillon
- Le comptoir du Cours / Au comptoir du Cours

Lors d'un nouveau vote en mai, concernant seulement ces trois propositions, c'est la première proposition, « Au cours des saveurs / Le Cours des saveurs » qui avait reçu et de loin le plus de voix.

Il est demandé au conseil de municipal de valider le nom du commerce autour de cette dernière idée.

Un autre nom est également proposé : La « Cours » des saveurs.

Après discussion, 8 membres du conseil votent pour « Au cours des saveurs », 2 pour « Le Cours des saveurs » et 1 pour « La « Cours » des saveurs ».

**Après délibération, il est décidé, à la majorité (8 pour et 3 contre) des membres présents de choisir « Au Cours des saveurs » comme nom du commerce.**

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les demandes de subvention ont été étudiées par la commission finance le 08 octobre 2024.

LE COURS	Montant
Amicale Laïque	2 176,00 €
Les Courtisans	310,00 €
Les Templiers de Lanvaux	310,00 €
Société de Chasse	310,00 €
Union Sportive	900,00 €
Boules Le Cours	310,00 €
Mobar C'Hour	100,00 €
Artisan'Arz	100,00 €
Comité Intercom œuvres social	225,00 €

EXTÉRIEURES	
S.E.M Agri	40,00 €
Croix Rouge	35,00 €
Les Restaurants du Cœur	150,00 €
Ligue contre le Cancer	35,00 €
Alcool Assistance	35,00 €
Sapeurs Pompiers	35,00 €
AFSEP (sclérose en plaques)	35,00 €
APF France Handicap	35,00 €

**Après délibération, il est décidé, à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Le Maire à verser les subventions aux associations.**

## VALIDATION DES ZONES DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable dite 'APER' donne compétence aux chambres d'agriculture pour proposer aux préfets de chaque département un document cadre identifiant les surfaces agricoles, naturelles et forestières susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques au sol.

Selon cette même loi, ces projets photovoltaïques devront nécessairement être implantés sur des sols incultes (activité agricole ou pastorale impossible pour des raisons topographiques, pédologiques, climatiques ou administratives) et non exploités depuis 10 ans.

Dans le cadre d'un travail de la Chambre d'Agriculture, un premier recensement des secteurs favorables au développement de projets photovoltaïques a été fait sur le territoire de Questembert Communauté.

Les secteurs identifiés correspondent aux zones agricoles et naturelles du territoire communautaire desquelles ont été soustraits :

- Les parcelles PAC exploitées par l'agriculture dans les 10 dernières années
- Les secteurs avec des zonages environnementaux : Natura 2000, ZNIEFF type II...
- Les secteurs EBC ou zones humides des documents d'urbanisme

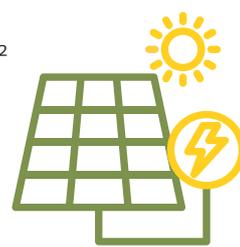
Dans le cadre d'une première phase de consultation la chambre d'agriculture attend un retour de la commune.

Après étude des propositions et d'autres parcelles nous proposons donc au classement en zone photovoltaïque, la liste des parcelles suivantes :

- ZL 0033 : Commune : 61410 m<sup>2</sup>
- ZL 0034 : Le Menelec Joseph : 8470 m<sup>2</sup>
- ZL 0044 : Indivision Rouillard : 16600 m<sup>2</sup>
- ZL 0043 : Allain Gisèle : 14250 m<sup>2</sup>
- ZL 0042 : Hervio Gilles : 16030 m<sup>2</sup>
- ZL 0045 : Allain Gisèle : 8940 m<sup>2</sup>
- ZL 0057 : Le Brun Denise : 7440 m<sup>2</sup>
- ZL 0029 : Grandjean Martine : 9620 m<sup>2</sup>
- ZL 0058 : Le Menelec Pierre : 1350 m<sup>2</sup>
- ZL 0059 : Indivision Gallou/Le Menelec : 16880 m<sup>2</sup>
- ZL 0028 : Indivision Le Menelec JC : 9610 m<sup>2</sup>
- ZL 0030 : Le Régent Jean : 2100 m<sup>2</sup>

Soit 12 parcelles groupées en 2 zones proches géographiquement, d'une surface totale de 172 700 m<sup>2</sup>.

**Après délibération il est décidé, à la majorité (4 votes pour – 6 abstentions – 1 vote contre) des membres présents de valider ces zones susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques.**



*L'équipe de la médiathèque vous souhaite à tous une très belle année 2025 !*

## MÉDIATHÈQUE

### VOTRE MÉDIATHÈQUE EN LIGNE

[www.13alapage.qc.bzh](http://www.13alapage.qc.bzh)

- Actualité des médiathèques, agenda et coordonnées, catalogue et sélections thématiques, espace abonné...
- Ressources en ligne : mangas, presse, films documentaires, soutien scolaire, vie pro, cours de sport, cuisine...



### MaBibli



- Application mobile MaBibli pour rester connecté au réseau 13 à la Page
- Espace abonné, catalogue, agenda, horaires et coordonnées

### LES + DU RÉSEAU

#### Navette

- Grâce au véhicule communautaire, empruntez et rendez les documents dans n'importe quelles médiathèques du réseau
- Seuls les jeux de société, jeux vidéo, œuvres d'art et instruments de musique ne circulent pas via la navette

### ABONNEMENT

#### Comment s'abonner ?

- Pré-inscription en ligne ou bulletin d'adhésion (1 par foyer) à retirer en médiathèques ou à télécharger sur [www.13alapage.qc.bzh](http://www.13alapage.qc.bzh)
- Se présenter dans la médiathèque de sa commune de résidence avec les documents nécessaires (pièce d'identité, justificatif de domicile...)

#### Pour quel tarif ?

- Gratuit pour les moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, bénéficiaires des minima sociaux et de l'AAH, pour les collectivités du territoire
- 12 € par foyer par an pour les habitants du territoire
- 20 € par foyer par an pour les habitants hors territoire
- 5 € par adulte pour 2 mois

#### Combien de documents par carte ?

- 16 titres lecture : 10 livres + 2 livres audio MP3 + 4 revues
- 14 titres musique et cinéma : 10 CD + 4 DVD
- 3 titres jeux : 2 jeux/jouets (+ 1 jeu vidéo par famille à Questembert)
- 2 supports spécifiques par famille et uniquement à Questembert : 1 instrument de musique + 1 œuvre d'art
- Durée maximum du prêt : 1 mois

**Si vous souhaitez nous rejoindre, en tant que bénévoles et/ou abonnés n'hésitez pas à passer à la médiathèque lors des permanences, les mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30.**

### OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE :

Les Mercredis et Vendredis de 16h30 à 18h30.  
Pas d'ouverture la 2<sup>ème</sup> semaine de chaque petites vacances



### ANIMATION DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES « BERRIC MAGIK SKOL » LE MERCREDI 16 OCTOBRE

Retour en images sur l'atelier magie animé par Christophe Boulanger de la Berric magik skol qui a eu lieu le mercredi 16 octobre à la garderie.

Une dizaine de participants ont eu le privilège de connaître ce qui se cache derrière quelques tours de magie. Belle découverte du milieu de la magie. Tout le monde est reparti avec son sac pour refaire les tours à la maison. Merci à Questembert Communauté d'avoir organisé et financé cette animation en lien avec la Petite Tournée.



**CONTACT :**  Médiathèque de Le Cours  
 1 rue Verdiers – 56230 LE COURS  
 02 97 67 48 82  
 [bibliotheque.lecours@orange.fr](mailto:bibliotheque.lecours@orange.fr)  
 [www.13alapage.qc.bzh](http://www.13alapage.qc.bzh)

## LUOTHÈQUE

### ANIMATION « MONSIEUR MOUSTACHE A PERDU SON CHAT » DU MERCREDI 29 MAI

Monsieur Moustache a retrouvé son chat ! Merci à vous d'avoir résolu des énigmes afin de me le ramener.



### ANIMATION « MARIO AUX JEUX OLYMPIQUES » DU MERCREDI 26 JUIN

Les jeux olympiques se sont déroulés sous la chaleur et la bonne humeur. Afin d'obtenir les 5 chiffres du cadenas du coffre, Mario leur avait préparé des épreuves sportives, intellectuelles, énigmatiques, rigolotes et pour finir par des épreuves presque impossibles à réaliser. Les 5 chiffres obtenus, les enfants ont pu récupérer le trésor. Voici quelques photos pour illustrer certaines épreuves.



### ANIMATION « RALLYE PHOTOS » DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE

Quelques enfants sont venus dans le bourg pour retrouver les indices qui leur permettaient d'ouvrir le coffre placé à la médiathèque.



### ANIMATION « SACRÉE MAMIE » DU MERCREDI 23 OCTOBRE

Mamie Léontine vous remercie d'avoir retrouvé son album photos avec tous ses souvenirs. Pour cela il a fallu manger de vieux gâteaux trouvés dans le placard, mettre les mains avec les araignées pour savoir que l'album photos était dans la boîte aux lettres. Ensuite, les enfants ont dû résoudre quelques énigmes pour trouver la clé de la boîte aux lettres. Pour finir, des petits jeux les attendaient afin de trouver les 5 chiffres du cadenas du coffre. Mais surprise, les bonbons pour remercier les enfants, n'étaient pas dans le coffre mais seulement une boîte avec un cadenas, la clé a été vite retrouvée, ce qui a permis de découvrir que les bonbons étaient à la garderie.

### ANIMATION « GAUFRES PARTY » DU MERCREDI 20 NOVEMBRE

Merci pour ce bon moment de partage et de convivialité. Tout le monde a participé à faire la pâte à gaufres. Pendant la cuisson, les enfants ont pu faire des jeux de société. Les gaufres ont été très appréciées.



## PROCHAINES DATES DES ANIMATIONS LUDOTHÈQUE :

Sous réserve de modifications  
> 12 février > 12 mars > 9 avril > 21 mai > 25 juin

Vous pouvez suivre les actualités de la médiathèque et des animations de la ludothèque sur **Facebook** :  
<https://www.facebook.com/ludothequelecours>

## LES TARIFS

PHOTOCOPIE	
A4 recto noir et blanc	0,25 €
A4 recto couleur	0,30 €
A3 recto noir et blanc	0,30 €
A3 recto couleur	0,35 €

### Document administratif (arrêté ministériel du 01/10/2001)

A4 recto noir et blanc	0,15 €
A3 recto noir et blanc	0,30 €

PÉRI-SCOLAIRE		
CANTINE		
1 repas	3,40 €	
1 repas pour un enfant non inscrit	6,80 €	
GARDERIE	Avec allocation rentrée scolaire	Sans allocation rentrée scolaire
Tarif horaire si occasionnellement	1,57 €/heure	1,72 €/heure
1 <sup>er</sup> forfait si 1h de présence par jour scolarisé	19,10 €	20,70 €
2 <sup>e</sup> forfait si plus d'1h par jour scolarisé	28,33 €	30,90 €

SALLE POLYVALENTE PRIZIAC		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Journée	100 €	250 €
Week-end	150 €	350 €
Association extérieure	50 € par mois pour une location une fois par semaine	

TABLE		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Journée	4 €	7 €

CIMETIÈRE	
CONCESSION CIMETIÈRE	
15 ans	100 €
30 ans	200 €
35 ans	350 €
CONCESSION COLOMBARIUM	
10 ans	85 €
20 ans	170 €
30 ans	255 €
Participation à la première ouverture	420 €
CONCESSION CAVURNE	
10 ans	85 €
20 ans	170 €
30 ans	255 €
Participation à la première ouverture	420 €

MÉDIATHÈQUE	
Types d'abonnement	
Abonnement habitant de la communauté de communes	12 €/foyer/an
Abonnement habitant extérieur à la communauté de communes	20 €/foyer/an
Abonnement court séjour (2 mois consécutifs)	5 € + caution de 80 €
<i>Sont exonérés les personnes qui présentent un justificatif pour les situations suivantes : jeunes de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'Allocation pour Adulte Handicapé, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, collectivités (écoles, maison de retraite, RAM ...)</i>	
Services	
Accès à Internet et aux outils bureautiques, multimédia	Gratuit
Impression / photocopie A4 noir	0,20 €
Remplacement carte perdue	1 €
Amendes pour retard de restitution	
Au bout de 2 semaines de retard : envoi d'un 1 <sup>er</sup> courrier postal	1 €
Au bout de 4 semaines : envoi d'un 2 <sup>ème</sup> courrier postal	2 €
Au bout de 6 semaines : envoi d'un 3 <sup>ème</sup> et dernier courrier postal	3 €
Documents perdus ou abîmés	remplacement ou remboursement
Portage à domicile	compris dans l'abonnement

# NOS JOIES & nos peines



*Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux cursiens et félicitations aux parents.*

## 8 NAISSANCES DONT :

Ayden QUILGRAS ..... né le 27 février  
Mia DA COSTA COLLEU ..... née le 22 avril  
Melya MMADI ..... née le 25 juin  
Loïs MAGREX ..... né le 06 septembre  
Solenn HUCHELOU ..... née le 1<sup>er</sup> octobre  
Roman DIRRINGER ..... né le 07 octobre  
Ava BLOT ..... née le 28 novembre

## BAPTÊME CIVIL

Hanaé SISSOKO POIRIER ..... baptisée le 23 mars



## MARIAGE

Charlotte BOUQUEY & James BURY ..... mariés le 16 mars

## PACS

Mathilde BAILLARD & Baptiste VAUCLAIR ..... pacsés le 16 janvier  
Aléna CHARRON & Adrien QUILGRAS ..... pacsés le 06 mars



## NOCE D'OR (50 ans)

Albert LE BRUN & Liliane THUAL ..... renouvelés le 16 mars  
Gérard GÉRIN & Nelly GUILLEMET ..... renouvelés le 20 juillet

## NOCE DE DIAMANT (60 ans)

Claude JOUBEL & Francine LE BRUN ..... renouvelés le 07 septembre



## 6 DÉCÈS DONT :

*Nous présentons nos sincères condoléances à leur famille.*

*Ayons une pensée pour :*

Denise GABARD née HOËLLARD (Vannes) ..... décédée le 08 juin  
Bertrand ZILAVEC ..... décédé le 17 août  
Gérald HALLEREAU (Vannes) ..... décédé le 03 septembre  
Danielle GUENEGO née Le MENÉ (Rennes) ..... décédée le 23 octobre  
Gisèle GUILLERME née LARVOR (Vannes) ..... décédée le 09 novembre

## L'URBANISME

### PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

Nom	Adresse	Nature travaux
BOURHIS Philippe	Kerbranquet	Hangar agricole
BONNO Yannick	L'Hermitage	Garage et préau
DAMEZ Marie-Christine	Caranré	Appentis
GAEC de Lesséné	Kerjaffrio	Hangar agricole
BOUSSARD André	La Croix Mahé	Régularisation d'un carport
ROUILLARD Matthieu	Rue des Fauvettes	Maison individuelle
CARRE Corentin	Rue des Fauvettes	Maison individuelle
BLOT Geoffrey	Rue de la Renauderie	Garage

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES :

Nom	Adresse	Nature travaux
Mairie de Le Cours	Rue des Verdiers	Extension de l'atelier
LE BRUN Liliane	Coquily	Panneaux solaires
LE MASLE Fabrice	Kerguelo	Abri de jardin
MAHE Giselle	Beausoleil	Abattage d'arbres
TANGUY Maxime	Rue des Colombes	Abri de jardin
DORMONT Jean-Paul	L'Hermitage	Abri de jardin
HUCHELOU Rémi	Rue du Cosquet	Panneaux photovoltaïques
DERRIEN Anne-Sophie	Rue du Cosquet	Abri de jardin
LE COURTOIS Anthony	Rue de la Renauderie	Extension
BROHAN Patrick	Impasse Kerolivier	Annexe
LE GUILLANTON Hippolyte	Rue de l'Arz	Abri de jardin
GUILLEMOT Pascal	Rue du Four	Division
GUIDOUX Gaëtan	Beausoleil	Panneaux photovoltaïques

Depuis 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent se faire en ligne, gratuitement : <https://urbanisme.gmuagblo.bzh/guichetunique/>



## LE RECENSEMENT CITOYEN

**Bientôt 16 ans ? Venez en mairie vous faire recenser !**

À partir de votre 16<sup>e</sup> anniversaire, vous devez faire votre recensement citoyen dans les 3 mois qui suivent. Vous avez jusqu'à la fin du 3<sup>e</sup> mois pour le faire. Exemple : si votre 16<sup>e</sup> anniversaire est le 12 janvier 2025, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2025 et le 30 avril 2025.

Le recensement citoyen est obligatoire et vous permet d'obtenir une **attestation de recensement** indispensable pour pouvoir vous inscrire, avant l'âge de 18 ans, à un examen (BEP, BAC...) ou un concours administratif en France. Par la suite, vous serez convoqué, environ 45 jours avant la date, à la **journée défense et citoyenneté (JDC)**. De plus, cette démarche vous inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18<sup>e</sup> anniversaire.

Pour vous recenser, il suffit de vous présenter en mairie avec :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Le livret de famille de vos parents à jour
- Un justificatif de domicile

### À SAVOIR :

- Aucun duplicata de votre attestation de recensement ne vous sera fourni.
- En cas de perte ou de vol de l'attestation de recensement : faire une demande d'attestation de situation administrative au Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) de Brest : [csnj-brest.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-brest.trait.fct@intradef.gouv.fr)
- Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

## NUISANCES SONORES

Nous souhaitons une nouvelle fois faire un rappel concernant les nuisances sonores. En effet, celles-ci peuvent troubler votre voisinage. Pour vous permettre d'effectuer vos travaux (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques...), nous vous rappelons les horaires autorisés : De 9h à 12h00 et de 14h à 19h du lundi au samedi et de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.



## LA DIVAGATION DES CHIENS & LES DÉJECTIONS : SOURCES DE MÉCONTENTEMENT DES ADMINISTRÉS

Nous souhaitons rappeler, à tous les propriétaires, l'obligation de tenir les chiens en laisse. En effet, nous recensons régulièrement des chiens en divagation dans le bourg et, cela devient parfois problématique. Pour votre information, la commune est en lien avec la fourrière de Ploeren, qui viendra chercher tout animal récupéré par nos services. La restitution de l'animal sera ainsi à votre charge. Si votre animal a bénéficié de soins particuliers au cours de son séjour, ces frais vous seront également refacturés.

Législation : Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés, les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une association de protection animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 45 000€ et de 3 ans d'emprisonnement.



## DÉGRADATIONS DE BIENS PUBLICS

Durant l'année 2024, nous avons constatés une hausse des dégradations sur le mobilier urbain et notamment sur les potelets installés sur les trottoirs, le but de cette installation est d'éviter le stationnement des véhicules. Nous souhaitons informer la population que le fait de ne pas déclarer ce type de sinistre est considéré comme un délit de fuite et que cela a un coût pour la commune qui ne peut pas faire marcher ses assurances.



En tant qu'habitant de la commune, si vous constatez qu'un individu dégrade volontairement ou involontairement un bien, n'hésitez pas à en informer la mairie.

## DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Les travaux pour déployer la fibre sur notre commune débuteront dès 2025. En dehors du bourg l'extension du réseau se fera par voie aérienne. Et de nombreux travaux d'élagage sont à prévoir par les particuliers.



### Pourquoi élaguer ?

Dans un premier temps, un arbre trop proche d'une ligne empêcherait l'intervention des équipes travaux et donc ralentirait le déploiement de la fibre sur la commune.

Dans un second temps, les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire une interruption des services de téléphonie et d'internet.

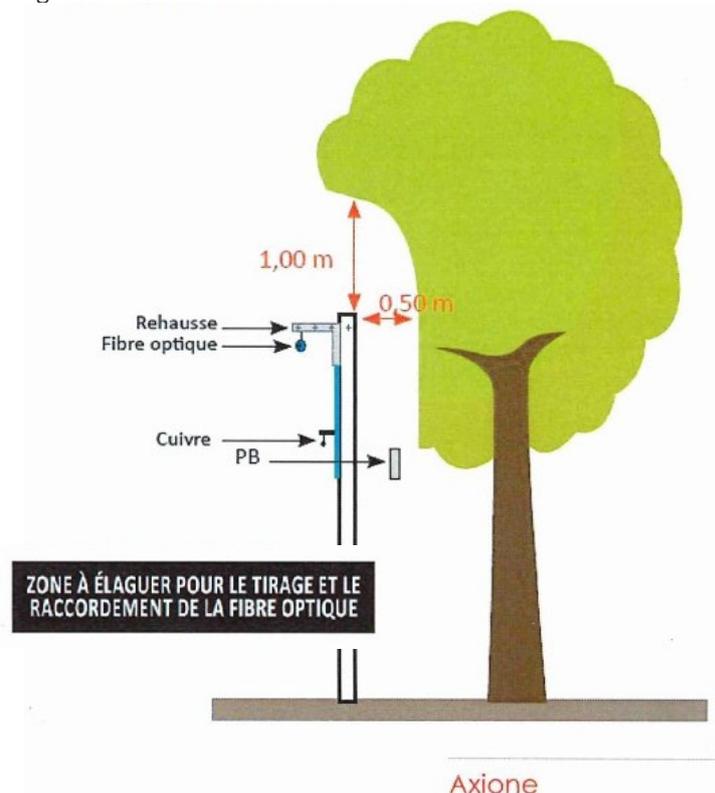
Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes, isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc...

### Qui doit élaguer ?

La loi Chassaigne du 7 octobre 2016, prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communications.

### Comment élaguer ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communications aériennes.





**À compter du mercredi 8 janvier 2025, la mairie sera également ouverte au public tous les mercredis matins de 9h à 12h.**

## PIÈCE D'IDENTITÉ

**La commune n'étant pas habilitée à délivrer les pièces d'identité, il convient de vous rapprocher d'une commune équipée du dispositif de recueil d'empreintes.**

Depuis le 14 juin 2021, un nouveau format de carte d'identité a vu le jour. Plus pratique pour les usagers, la nouvelle carte a la taille d'une carte bancaire et dispose d'une puce, hautement sécurisée, qui contient toutes les mentions présentes sur la carte ainsi que deux des empreintes digitales.



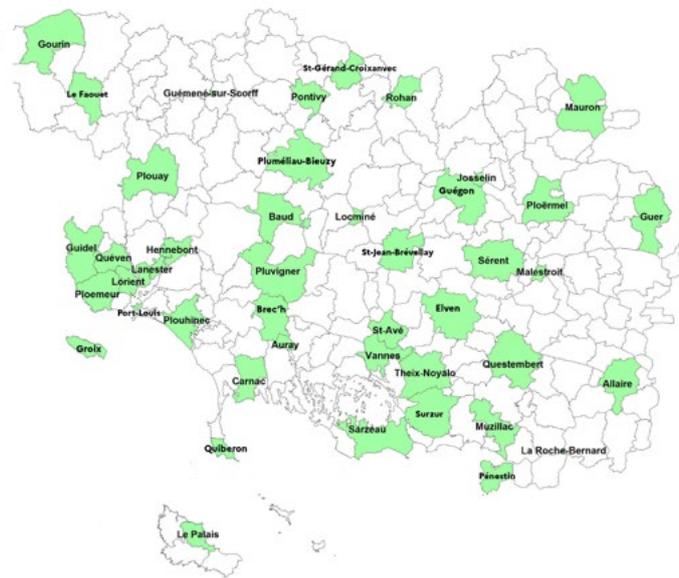
Pour gagner du temps, nous vous invitons à faire une pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr/>. À la suite de cette démarche, vous obtiendrez un numéro qui vous sera utile lors de votre prise de rendez-vous auprès de la mairie de votre choix. L'ANTS met à disposition un moteur de recherche vous permettant de trouver un rendez-vous dans une mairie équipée :

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>



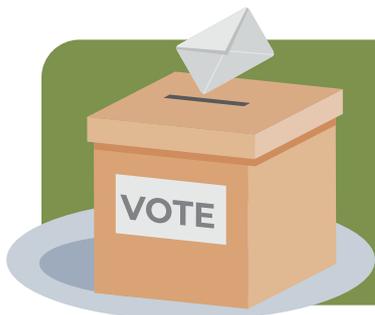
**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## CARTE DES 44 COMMUNES DU MORBIHAN

équipées d'un dispositif de recueil des passeports  
et des cartes nationales d'identité.



*L'inscription sur la liste électorale peut se faire à tout moment, en mairie. Il convient de vous munir du cerfa 12669\*02 « demande d'inscription sur les listes électorales » disponible sur internet ou en mairie, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Sur demande, la mairie pourra vous envoyer une attestation d'inscription. Le cas échéant, vous recevrez votre carte d'électeur quelques jours avant les prochaines élections.*

## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Les élections pour le Conseil Municipal des Enfants ont eu lieu le 17 octobre, pour les élèves de CM1-CM2. Puis, le dépouillement a révélé le nom des 5 conseillers : **CAILLEAUD Marley, DIDIER Laura, GUILLEMETTE Evan, METAYER BORG Elenna et SALAUN Briséis**, qui sont donc élus pour le mandat 2024-2025.

C'est lors de la première réunion, le mardi 5 novembre, qu'ils ont pu évoquer et échanger leurs idées de projets. Ils ont rapidement eu l'idée de faire participer tous les écoliers notamment en réalisant des cartes de Noël et en les offrant aux personnes âgées de la commune.

Ils ont également discuté sur un projet de « sortie vélos » qui s'organiserait le dimanche 18 mai, et potentiellement une « randonnée-nature » pour le printemps. Nous espérons que leur motivation leur permettra de réaliser ces deux événements avec peut-être, votre participation.



## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025



Le recensement a lieu tous les 5 ans de façon exhaustive, dans les communes de moins de 10 000 habitants. Cette année, la période de recensement de la population s'étend du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025.

### C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les réponses aux questions posées permettent de connaître les besoins de la population actuelle et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes. Vos informations personnelles (nom, prénom et adresse) sont nécessaires afin de vérifier qu'il n'y a ni oubli ni doublon dans les données du recensement. Ces informations seront supprimées des fichiers au plus tard le 31 décembre 2026. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

**En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à la commune et à l'État de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !**

**Nos deux agents recenseurs sont Nadia LE LUHERNE et Catherine LE COURTOIS**

### ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

- 1982 : 378 habitants
- 1990 : 351 habitants
- 1999 : 401 habitants
- 2004 : 450 habitants
- 2009 : 570 habitants
- 2014 : 651 habitants
- 2019 : 672 habitants

## MÉDAILLES D'HONNEUR DE LA COMMUNE

En 2023, la commission d'attribution des médailles d'honneur de la commune avait sollicité les président(e)s des associations ayant leur siège sur la commune afin de désigner un ou plusieurs membres actifs, bénévoles, méritants agissant au sein de leur structure. Aucune demande spécifique n'ayant été formulée pour cette année 2024, la commission d'attribution des médailles s'est donc réunie le 26 septembre dernier. Elle a décidé d'offrir 6 médailles dont certaines à titre posthume, les personnes décédées depuis moins de 10 ans.

C'est ainsi que les 6 médailles ont été offertes à :

- M. Claude JOUBEL
- M. Pierre BOLAN
- M. Olivier LE BRUN
- Mme Germaine TRIBALLIER
- M. Eugène et Mme Denise GABARD

Les médailles à titre posthume ont été remises aux membres des familles concernées, présentes à la cérémonie des vœux.

## COMMERCES

Les travaux du futur commerce s'achèvent. Il aura fallu seulement une année pour réaliser le futur commerce multi-activités de notre commune. Malgré les innombrables intempéries survenues tout au long de l'année, les entreprises ont tout mis en œuvre pour tenir le planning prévisionnel.

Parfois la maîtrise d'œuvre « Studio + » a dû mettre un peu la pression sur certaines entreprises mais, tout est bien qui finit bien. La réception finale devrait intervenir d'ici la fin de ce mois pour une ouverture mi-mars.

J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons sélectionné le futur exploitant : Monsieur Thomas LUCADELLO. Armé d'un bon bagage de cuisinier et de traiteur, il saura être à la hauteur de l'enjeu. Lui comme nous, mesurons les risques, mais à cœur vaillant rien d'impossible. Nous comptons surtout sur vous, coursien(ne)s et coursien(ne)s pour faire vivre ce lieu qui vous appartient.

Je rappelle en outre que ce commerce n'aura pas coûté aux habitants de Le Cours. Le budget étant constitué de 75 % de subvention et d'un prêt de 250 000 € qui sera couvert par le loyer.

Par ailleurs, l'inauguration du futur commerce qui a été baptisé « Au Cours des Saveurs » se déroulera le samedi 24 mai 2025. À cette occasion, sera organisé un grand fest-noz avec la venue du groupe « Sonerien Du ». Toutes les associations de Le Cours ont été invitées à participer pour que cette soirée soit une réussite et que la commune soit connue dans toute la région. Cette cérémonie sera en partie financée par les artisans qui participent à la construction ainsi que par les futurs bénéficiaires de la soirée. Vous êtes évidemment tous les bienvenus à cette magnifique soirée.

*Raymond HOUEIX, Maire*



**SAMEDI 24 MAI  
A PARTIR DE 19H00**

**ENTREE : 5 €  
CADEAU COMPRIS**

**Au Cours  
des Saveurs**

BAR • RESTAURANT  
ÉPICERIE

**BUVETTE, GALETTE-SAUCISSES ET FRITES**

**SONERIEN-DU  
LES TIMONIER, FERZAE ET  
AGHALONNES**

## LA COMMUNE A REVÊTU SA TENUE D'HIVER

Cet hiver, la commune a décidé d'illuminer les décorations de Noël plus tôt afin de mettre en lumière le travail de nos agents du service technique. Pour le plus grand plaisir des yeux !

En effet, l'été dernier, ils se sont attelés à embellir la façade de l'église en ajoutant des guirlandes de leds bleues au niveau du clocher.



Et, une nouvelle fois, nous souhaitons remercier également les habitants, qui apprécient, tout autant que nous, la période de Noël et qui prennent plaisir à décorer leur habitation et/ou leur jardin pour le plaisir des petits, comme des grands.

## CONCOURS DE MAISONS DÉCORÉES ET ILLUMINÉES

Le concours de maisons décorées et illuminées a également eu lieu avec 6 participants. Voici les lauréats :

- 1<sup>ère</sup> place : M. et Mme ASCOET
- 2<sup>ème</sup> place : M. et Mme LE BRUN
- 3<sup>ème</sup> place : M. BREGENT
- 4<sup>ème</sup> place : M. et Mme CARRIER
- 5<sup>ème</sup> place : M. MMADI et Mme LE LEM
- Hors classement : M. et Mme LE LUHERNE

Nous vous attendons encore plus nombreux pour la prochaine édition. Sachez qu'un candidat ayant obtenu le 1<sup>er</sup> prix une année ne sera pas classé l'année suivante.



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) « S'ORGANISER POUR ÊTRE PRÊT »

À la suite d'un travail effectué par les agents communaux et les élus, le plan communal de sauvegarde de Le Cours a été établi par arrêté le 03 avril 2024.

Le plan communal de sauvegarde, qu'est-ce que c'est ? Le PCS est un document qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. En fonction des risques connus, le PCS permet de :

- Déterminer les mesures immédiates de protection des personnes,
- Fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- Recenser les moyens disponibles,
- Définir la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

Des personnes référentes par secteur géographique ont été nommées par les services de la mairie. C'est donc elles qui doivent alerter par le biais du porte à porte afin de s'assurer que toute la population a bien été informée de l'alerte. Cela se fait en collaboration bien entendu avec les services de la commune composés d'agent et d'élus.

Une liste de la population nécessitant une attention particulière a été élaborée. Mais, nous ne sommes pas à l'abri d'un oubli ou d'un nouvel habitant devant être ajouté. Par conséquent, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie pour vous assurer que vous ou votre proche soit bien inscrit sur cette liste (personnes handicapées, personnes sous assistance médicale ou bénéficiaire de soins, personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion, autres cas...).

Une présentation a eu lieu le jeudi 3 octobre, en mairie, à destination des référents, afin d'expliquer l'utilité du document et les éventuelles mesures à adopter.

Le document est disponible à la mairie pour toute consultation.



## PANNEAUX TRIPLE FLASHS

Dans le précédent bulletin municipal, nous avons communiqué sur le fait que la sécurisation à la sortie de l'école allait être renforcée. Fin août, deux feux clignotants oranges de type « triple flashes » alimentés par des panneaux solaires, ont donc été installés, de part et d'autre du passage piéton situé devant l'école.



## PANNEAU STOP

Un panneau STOP a été installé avant l'entrée du centre-bourg, lorsqu'on vient de Saint-Guyomard. Ce panneau indique une intersection où les véhicules doivent marquer un arrêt et laisser passer les autres usagers de la route avant de s'engager. Sachez, qu'à cet endroit, avant l'installation de ce panneau, il n'y avait aucune signalisation en matière de priorité, c'était donc la priorité à droite qui s'imposait. Cependant, malgré une pré-signalisation indiquant l'application de la priorité à droite en agglomération, cette règle était très peu respectée par les automobilistes qui grillaient donc la priorité aux personnes sortant de la rue des fauvettes. Alors, afin d'éviter tout accident éventuel, nous souhaitons prévenir plutôt que guérir et espérons que vous saurez respecter cette nouvelle signalétique.





## FERMETURE DE LA PLATEFORME DE DÉCHETS VERTS

La mairie vous informe que la plateforme de déchets verts sera fermée définitivement à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Cette décision a été prise par Questembert communauté avec pour objectif de mieux contrôler les déchets verts déposés, conformément aux lois récentes, notamment LTECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte). Il s'agit aussi d'empêcher les professionnels de profiter gratuitement de cet aménagement réservé aux habitants. Le Cours étant située en limite extérieure de Questembert Communauté, on sait aussi qu'un flux important de déchets verts provient des territoires voisins alors même que les habitants de ces territoires disposent de leurs propres équipements.

Pour garder sa plateforme, la commune de Le Cours aurait dû réaliser à ses frais une nouvelle plateforme clôturée avec un système de contrôle d'accès. Le coût aurait été d'environ 100 000 € pour moins de 100 tonnes de déchets verts à traiter par an. Cela est difficilement envisageable pour une commune de notre taille.

À partir de cette date vous pourrez vous rendre en déchetteries de Questembert ou de Limerzel, ou encore sur les plateformes de La Vraie Croix et de Berric.

Nous vous conseillons également, comme vous le faite peut-être déjà, de valoriser votre pelouse et vos tailles de haies en l'intégrant par le paillage, le compostage, le broyage, la décomposition naturelle sur place ou encore la création de haies sèches, autant de méthodes intelligentes qui profitent à l'enrichissement de votre sol et à la biodiversité.

Nous sommes conscients que cette fermeture peut être contraignante pour les habitants et que cela modifie nos habitudes. Nous comptons sur vous pour votre compréhension.

## SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT DE L'ATELIER DES SERVICES TECHNIQUES

Comme vous l'avez peut-être su, l'atelier des services techniques a subi une effraction en février 2024. Le préjudice était assez important puisqu'il a été estimé à plus de 12 000 €. Par conséquent, la décision de sécuriser l'atelier avait été prise par les élus.

Dans un premier temps, une alarme a été installée pour sécuriser le bâtiment. Dans un second temps, le lieu a été délimité et protégé par une clôture. À ce jour, les travaux viennent de se terminer et un portail permet de sécuriser l'entrée des services techniques.

Des places de stationnement vont également être dessinées à l'extérieur de l'atelier afin de permettre aux personnes, se rendant au cimetière, à l'église ou encore à la médiathèque, de se garer en toute sécurité.

Nous avons profité des travaux pour construire des silos de stockage des matériaux, réhausser le mur du cimetière et aussi créer une extension couverte devant les garages afin d'optimiser le stockage du matériel.

## LA JOURNÉE DE RETROUVAILLES

Pour la deuxième année consécutive, la journée des classes a eu lieu. Cette année, Chantal LABEUR et Hippolyte LE GUILLANTON se sont chargés de l'organisation afin de réunir toutes les personnes nées en année se terminant par 4, pour un moment de convivialité à la Salle de Priziac le samedi 12 octobre. Une vingtaine de personnes ont répondu présentes pour se rassembler avec leur conjoint(e).

Ainsi, une troisième édition pourrait avoir lieu cette année si des personnes souhaitent l'organiser à leur tour : Avis aux personnes nés en 1935, 1945, 1955, 1965, 1975, 1985, 1995, 2005, 2015, et même pourquoi pas, aux futurs bébés de 2025.



**LE BRÛLAGE, UNE PRATIQUE INTERDITE**

**15% des Français ayant un jardin brûlent leurs déchets verts**

malgré l'interdiction, contribuant ainsi à la pollution de l'air.

**Un gâchis monumental : 830 000 tonnes de déchets verts sont brûlés par an**, ce sont donc des ressources organiques qui ne viennent pas nourrir les sols.

**Les risques du brûlage...**

- ▶ Impacts sur la santé (émission de polluants nocifs dans l'air)
- ▶ Risque d'incendies
- ▶ 750€ d'amende

Même dans une zone avec obligation légale de débroussaillage, le brûlage doit être évité à tout prix.

---

**PROFITEZ D'UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE**

**Comment ?**

- ▶ Broyer
- ▶ Pailler
- ▶ Composter

▶ Un volume de végétaux réduit et la possibilité de les utiliser sur place

▶ Des sols plus fertiles grâce aux apports de matières organiques des végétaux

▶ Un jardin plus résistant à la sécheresse et aux maladies

**QUELS DÉCHETS VERTS ?**

Feuilles mortes, branches d'arbres, taille de haies, mauvaises herbes, tonte de pelouse

**Pourquoi ?**

**Faire des économies !**

En eau et en équipement :

- ▶ Pas d'achat de compost et de paillage pour le jardin
- ▶ Pas besoin de s'équiper d'une remorque et de dépenser de l'essence pour aller à la déchèterie
- ▶ Économies d'eau grâce au paillage qui réduit l'évaporation de l'humidité des sols

**Plus de bien-être !**

- ▶ Plus de temps : pas besoin d'aller à la déchèterie, ni d'arroser
- ▶ Moins de pollution autour de soi

**Réaliser une haie sèche**

▶ Accueil de la biodiversité

**Le retour au sol : une solution écologique**

Compostés ou utilisés en paillage, les végétaux issus de l'entretien du jardin et du potager contribuent à améliorer la qualité des sols, qui manquent souvent d'apports en matières organiques. Ils deviennent plus résilients aux aléas climatiques : sécheresse, lessivage des sols, érosion...

## TRAVAUX DE RÉNOVATION

Cette année la salle de sieste de l'école primaire et la salle de Priziac ont été entièrement repeintes et les dalles des plafonds ont également été remplacées après avoir amélioré l'isolation.

Dans la salle de Priziac, des crochets ont été ajoutés sur les cimaises afin de permettre aux locataires de suspendre des décorations puisque dorénavant, les décorations sur les murs et le plafond sont strictement interdites. Les radiateurs étaient assez anciens et peu économiques. La municipalité a donc décidé de les remplacer par des neufs, plus performants.

Dans la continuité de la salle de Priziac, le cabanon extérieur, abritant des tables, des bancs et d'autres matériels pour les événements associatifs et pour les locataires de la salle, a été remplacé. En effet, l'ancien abri n'était plus en état et risquait de s'écrouler. Jugé non réparable et par souci de sécurité, il était urgent de le changer.



## COMMÉMORATION DU 106<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

C'est par un temps gris d'automne mais calme que de nombreux coursien et coursiennes sont venus en ce matin du 11 novembre 2024 pour commémorer les combattants morts pour la France. Étaient présents Mr le maire et ses adjoints, Tony QUADRINI, porte-drapeau, Nicolas LE DELMAT, ex caporal-chef aux armées, les élus du conseil municipal des enfants et quelques 35 habitants. Mr Le Maire a lu le discours de Sébastien LE CORNU, ministre des Armées et des anciens combattants et de Jean-Louis THIERIOT, ministre délégué en charge des anciens combattants et de la mémoire. Le discours a rappelé nos devoirs de gratitude, de lucidité et d'espérance. Il a été ponctué des mots d'illustres officiers des armées, le Général DE CASTELNAU et le Maréchal FOCH.

Mr le Maire a ensuite listé les combattants morts pour la France inscrits sur le monument aux morts et déposé une gerbe devant la stèle, assisté de 5 membres du CME. La matinée s'est terminée devant un pot de l'amitié au restaurant scolaire.

## MARDIS DE PAYS

Le 6 août dernier, dans le cadre des mardis de pays proposés chaque année par l'Office de Tourisme de Rochefort en Terre, Emmanuel DELATOUCHE, animateur culturel indépendant, nous a offert une démonstration de jonglage sur le thème « Troubadour un jour, troubadour toujours. Un gueux, une ménestrelle et Gaspard au service de Charles IV. Deux hommes, une femme pour un métier séculaire »

« Lianito se plaît à manier différents matériaux. Ces sphères en bois, en pierre, en osier révèlent des histoires sur l'origine des jongleurs présent sur tous les continents depuis plus de quatre mille ans. Accompagnés par les mélodies de Mélusine à la harpe, les numéros retracent les performances des ménestrels à travers les cultures et le temps.

Le célèbre Gaspard, jongleur de force de renommée planétaire, arrivera-t-il à temps pour émerveiller le public par ses fabuleuses prouesses ? »

Le public présent sur le site de la chapelle de Priziac, a découvert un spectacle sur l'histoire du jonglage avec de la

poésie, de l'humour, de la performance, de la musique et un message à passer sur la préservation de l'environnement. Il a pu apprécier la dextérité et le savoir-faire d'Emmanuel. Un moment de convivialité, autour d'un goûter, a clôturé cette après-midi.



## HISTOIRE DE LA COMMUNE DE LE COURS

**La commune de Le Cours a été créée en 1932 par dissociation de la commune de Molac. C'est l'histoire de cette naissance, que l'on souhaite rapporter ici, en se penchant sur les premières tentatives de sécession à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.**

Comme évoqué précédemment, en 1839, la paroisse de Molac a été séparée en deux, donnant naissance à la paroisse de Le Cours-de-Molac<sup>1</sup>. Dès le Second Empire, les hommes électeurs de Molac disposaient de deux bureaux de vote à travers deux sections divisant la commune ; la première centrée sur le bourg Molac, la seconde section étant celle qui deviendra Le Cours. Elle était composée de 3 sections cadastrales de Molac ; les sections G de Trégouët, H du Cours, et I de Priziac. Dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont les habitants de cette deuxième section qui vont entreprendre des démarches de scission politique avec Molac.

### LA PÉTITION DE 1892

C'est par un document daté du 1<sup>er</sup> décembre 1892, que ceux qui se présentent comme « *les conseillers municipaux, les plus imposés et autres notables de la deuxième section de Molac* » adressent une pétition au préfet du Morbihan. « *Nous avons l'honneur, écrivent-ils, de vous faire observer que la deuxième section de Molac, dite Le Cours qui se compose d'une population de 752 habitants et qui possède une église, un presbytère, une école mixte et que nous avons un terrain disponible pour bâtir une maison commune ou mairie, demandons que ladite section soit érigée en commune directe et porterait le nom de Cours de Molac, attendu que les conseillers municipaux de la première section et ceux de la seconde sont presque toujours en désaccord, soit pour la formation du budget, soit pour les chemins ordinaires et autres causes. Nous prions en conséquence Monsieur le Préfet du Morbihan de donner suite à notre demande* ». Au recto de la pétition, une motivation supplémentaire est apportée : « *Nous prions M. le Préfet de prendre en considération la distance assez considérable qui nous sépare de la 1<sup>ère</sup> section dite Molac : 10 kilomètres du centre* ». Ce point est sans doute discutable, mais est une manière de signifier la distance entre l'ouest de la section, autour de Priziac, et le bourg de Molac.

Consigné d'une même main, le document porte les noms des 52 pétitionnaires. Y apparaissent ceux de 4 conseillers municipaux : Le Brun, Jarnigon, Langlais, et l'adjoint Le Bart. Et on distingue sur les deux pages les noms de : Ars, Berty, Bobe, Bolan (2 fois), Bousso, Chatreau (2), Cléro (2), Conan, Daniel, Diquéro, Esnaud (le curé de Le Cours à cette époque et qui fut peut-être le secrétaire de la pétition), Evenet (2), Eveno (2), Gabard (2), Gain (2), Garel, Gaudin, Glaunec, Guyot, Gué, Guého, Guidoux, Guillanton, Guimard, Hovélaque, Jollivet, Le Brun (2), Le Cadre (3), Le Menelec, Lozevis, Montfort, Morice, Rio, Rouillard (2), Ruaud, Thebaud (2)<sup>2</sup>.

### RÉPONSE PRÉFECTORALE & LA TENTATIVE PRÉCÉDENTE DE 1876

Trois semaines plus tard, le 23 décembre, le Préfet Henri Poirson, en poste à Vannes, apporte une première réponse à l'adjoint Le Bart.

Il commence par remarquer que la même demande a déjà été présentée auparavant, en 1876, et il reprend la réponse que son prédécesseur, le Préfet de Rorthays de Saint-Hilaire, avait adressée aux anciens demandeurs, le 24 juillet 1876.

*« Le projet, je dois le déclarer, ne présente aucune chance de succès, l'administration supérieure qui cherche à fortifier la vie municipale en France voit avec regret les tendances d'un grand nombre de sections à rechercher une autonomie qu'elles ne peuvent généralement acquérir et conserver qu'en s'imposant des sacrifices souvent considérables, ou en faisant appel au secours de l'État et des départements, aussi est-elle résolue à n'autoriser le démembrement des communes qu'autant que les projets de cette nature se justifient par des nécessités impérieuses.*

*Ces nécessités se rencontrent-elles en l'espèce ? L'examen de la question permet d'en douter. Si en effet la distance qui sépare Le Cours du chef-lieu milite en faveur de la formation d'un nouveau centre administratif dans cette localité, les inconvénients qui résultent de cet éloignement sont bien atténués par l'indépendance dont jouit déjà la section qui possède une église érigée en succursale, un cimetière, une maison d'école et un presbytère. Les relations des habitants du Cours de Molac avec ceux du bourg de Molac doivent être à peu près nulles.*

*Le seul grief invoqué par les pétitionnaires consiste en réalité dans l'antagonisme qui prend sa source dans l'inégale répartition des ressources communales. Mais ces dissentiments, on les rencontre dans la plupart des communes composées de plusieurs agglomérations, d'ailleurs des rivalités de clochers ne suffisent pas pour autoriser le démembrement des communes, et la réalisation du projet qui vous occupe aurait pour résultat de former d'un centre déjà pauvre, deux municipalités qui auront beaucoup de peine à s'administrer faute de ressources suffisantes. »*

*Le Préfet de 1892 conclut : « Ces raisons Monsieur l'adjoint subsistent encore entièrement aujourd'hui, et je ne crois pas que la demande présentée soit susceptible de recevoir une suite favorable. »*

*De fait la tentative de 1876 avait avorté assez vite. La demande fut pourtant examinée, comme il se devait, par le Conseil général du Morbihan, le 1<sup>er</sup> août 1876. Le procès-verbal de la session indique que le projet était appuyé par le Conseil*

<sup>1</sup> Voir le bulletin municipal de Le Cours, juillet 2024.

<sup>2</sup> Pour la plupart, tous ces noms sont encore bien connus des Coursiens d'aujourd'hui. Mais à la suite de modifications orthographiques et la lecture difficile parfois d'une écriture manuscrite, des incertitudes demeurent sur les identités de quelques-uns. Le document complet étant disponible en ligne, vous pouvez le consulter et apporter vos éventuelles précisions, corrections. Elles seront bienvenues. Voir : <https://le-cours.questembert-communauté.fr>

d'arrondissement de Vannes<sup>3</sup>, argumentant que Le Cours « comprend 600 habitants et ne manque pas de ressources ». Mais le dossier semble vide par ailleurs ; le rapporteur indique qu'il faut qu'il se complète à travers des démarches complexes et une enquête sérieuse, portant notamment sur l'état exact des ressources de la commune et de la section candidate à une dissidence. Il propose d'inviter le Préfet à réclamer tous les documents nécessaires à son instruction plus avant. Rien n'indique que cette recommandation fut suivie d'effet. On soupçonne plutôt le Préfet de Rorthays de Saint-Hilaire, motivé par toutes ses prévenances, de l'avoir étouffée dans ses tiroirs.

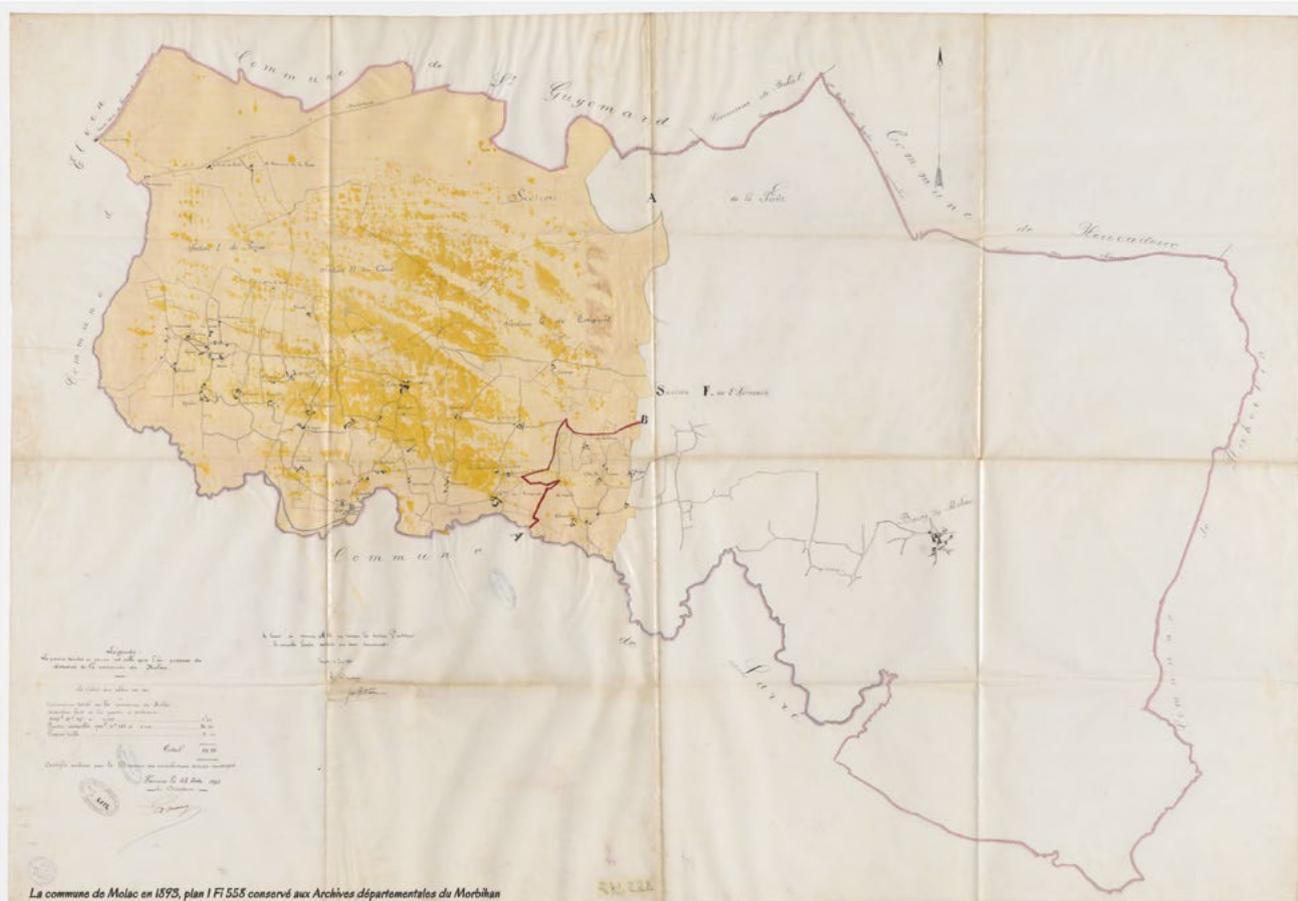
Si son successeur, le Préfet Poirson, partage les mêmes réserves, malgré tout, il indique aux pétitionnaires que « toutefois si nonobstant les observations qui précèdent, vous persistez ainsi que les autres intéressés à penser qu'une séparation soit indispensable, je ne me refuserai pas à instruire le projet dans les formes ordinaires ». Il précise que les demandeurs auront alors à lui adresser « le plan de la commune à créer en quadruple expédition ». Un plan qui ne pourra être établi que par les services des contributions directes de Vannes et dont les frais seront à la charge des pétitionnaires.

## LES COURSIENS PERSISTENT

Cette fois les habitants de ce que l'on désigne encore comme la seconde section de Molac ne vont pas désarmer. Ils entament les démarches nécessaires, à commencer par l'établissement de la carte en question, pour la somme de 29,82 francs de l'époque. Elle est livrée le 23 juin 1893. Sur la carte figure la totalité de la commune de Molac, mais est détaillée de manière bien plus précise pour la partie teintée en jaune qui représente celle que l'on propose de distraire de la commune de Molac, afin de fonder celle du Cours-de-Molac. Le préfet n'a plus qu'à engager la suite du processus nécessaire au projet d'érection en commune distincte de la section du Cours ; ce qu'il fera en septembre 1893 dans une procédure qui n'aboutira seulement qu'en août 1895 et c'est ce que nous examinerons dans une prochaine livraison de ce feuillet consacré à l'histoire de notre commune.

Jean-Jacques CHEVAL,  
Professeur émérite des Universités

Sources : Archives départementales du Morbihan  
Gallica - Bibliothèque nationale de France (BNF) : <https://gallica.bnf.fr>  
Arbre généalogique de Joëlle LABAS (joellelabas) - Geneanet :  
<https://gw.geneanet.org/joellelabas>



La carte établie en juin 1893 en vue de l'érection de la section du Cours en commune distincte.

<sup>3</sup> Conseil d'arrondissement : une circonscription administrative ancienne et oubliée qui a existé entre 1800 et 1940, comme échelon intermédiaire entre les communes, cantons et le département.

<sup>4</sup> La carte qui figure en illustration dans le bulletin peut également être consulté en ligne sur le site de Le Cours ce qui permet des agrandissements et l'accès à ses détails. <https://le-cours.questembert-communaute.fr/vie-communale/bulletins/> La carte, dans son format original, est conservée aux Archives départementales du Morbihan sous la référence : I Fi 558.

## ÉCOLE LA PETITE HIRONDELLE

L'école « La petite hirondelle » conserve un effectif stable avec 68 élèves inscrits pour l'année scolaire 2024/2025.

Le projet pédagogique cette année sera autour des 5 sens (le toucher, l'ouïe, la vue, l'odorat, le goût). Ils seront étudiés au fil des 5 périodes par toutes les classes et donneront vie à un jardin artistique qui sera présenté lors de la porte ouverte de l'école.

Pour la première période de l'année nous avons travaillé sur le thème du toucher.

Quatre ateliers ont été proposés par Olivier RUAULT, céramiste. Les élèves ont créé plusieurs objets qu'ils ont modelé et peints. Cette activité a été très appréciée par les élèves.

Seront également au programme : les séances de cinéma au cinéma Iris de Questembert, un spectacle à l'Asphodèle offert par la Communauté de Communes, la participation des élèves au 36<sup>ème</sup> prix des incorruptibles, une rencontre avec un auteur(e) / illustrateur(trice) à l'occasion du Salon du Livre, 10 séances de piscine pour les élèves du CP au CM2.

Chaque vendredi, Marinette MOUSSU et Chantal LABEUR, qui font partie de l'association « lire et faire lire », interviennent auprès des élèves de la maternelle pour leur proposer un petit temps de lecture plaisir.



Le banc de l'amitié





### BELLE RÉUSSITE POUR CETTE 25<sup>ÈME</sup> ÉDITION !

«*L'édition 2024 du téléthon de Molac/Le Cours nous fait oublier celle de 2023... Cette fois, la météo aura été une alliée précieuse*». Claudine CHATELLIER et tous les membres du bureau de « Telle est ton idée » sont enchantés de ce résultat. Avec les trésorières, elle annonce un résultat de 10 371,5 € dont 670 € de don, comptes arrêtés au 6 décembre 2024.

Avec une belle rando de 915 participants le 10 novembre et un résultat très proche de 3500 €, le ton était donné. 640 marcheurs sont venus sur les beaux chemins de la Forêt de Molac. Pour les adeptes de la « petite reine », 275 VTT, Cyclo et Gravel ont sillonné la Vallée de l'Arz et les Landes de Lanvaux, notamment sur Molac, Larré et Le Cours et au-delà pour les cyclos.

L'affluence du samedi 30 novembre 2024, journée officielle du Téléthon, a été bonne aussi. Sans la foule des grands jours mais avec un flux régulier et continu, les trois sites ont bien fonctionné. Les pains, qu'ils soient petits ou gros, ont tous été vendus. La pêche à la ligne pour les enfants a vendu aussi tous ses « poissons » au Quinquizio. La vente des objets « fait main » explose son résultat habituel. Le rallye des voitures anciennes bat son record de participation aussi avec plus de cinquante participants. Le vide-greniers a vendu toutes ses tables et l'affluence du public a été moyenne. Au bar restaurant L'Escale, seulement 2 douzaines d'huîtres n'ont pas trouvé preneur. Le repas n'a pas eu l'engouement habituel avec 225 repas vendus sur 300 prévus... c'est le seul bémol qu'on peut dire.

Un grand merci aux « fournils » qu'il soit de Pleucadeuc, de Molac ou de Ploërmel et plus généralement à tous les commerçants de Molac ou d'ailleurs qui ont participé à ce téléthon. Merci aux bénévoles et aux participants à cette belle édition record !

Rendez-vous aux bénévoles le dimanche 19 janvier 2025 à 11 h 30 pour une réunion de bilan plus détaillé à la salle La Bruyère à Molac.





## MOBAR'CHOUR

Il y a un an naissait l'association MobAr C'Hour, elle regroupait à la base une bande de copains passionnés par les mobylettes et qui depuis s'est agrandie comptant désormais une trentaine de membres. À sa création, elle avait pour but de nous rassembler et de pouvoir faire des balades en mobylettes sur nos petites routes de campagne.

En 2024, nous avons participé à diverses manifestations comme la Maldonne des tocards avec plus de 500 participants à Allaire, la rando des chevaliers à St Guyomard (avec un passage à la caserne des pompiers d'Elven), ou encore la rando pour Didine à Arzal (association en soutien pour la lutte contre le cancer). Nous avons également participé à la fête de l'ensilage à Molac en encadrant le convoi des tracteurs (qui fut un grand succès cette année).

Et bien sûr, nous avons organisé notre propre randonnée à Le Cours où le but est toujours le même : se faire plaisir en roulant sur des machines qui font désormais partie du patrimoine français et récolter des fonds pour les redistribuer à d'autres associations et ainsi faire avancer la recherche médicale à notre modeste niveau.

Lors de notre assemblée générale du 14 décembre dernier à la salle de Priziac, nous avons eu l'occasion de remettre un chèque de 1000 € à l'AJD 56 en présence de leur présidente (association des jeunes diabétiques du Morbihan : organisation qui vient en aide aux jeunes diabétiques et à leur famille afin de leur faciliter le quotidien).

Pour cette année, nous repartirons pour une nouvelle rando organisée à Le Cours, le troisième week-end de mai, donc si vous souhaitez nous rejoindre pour un coup de main et partager des bons moments...

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de notre bureau. Nous choisirons alors une nouvelle association pour redistribuer nos bénéfices.



MobAr C'Hour profite de ce bulletin pour vous présenter tous ses vœux pour 2025 !! Et... à bientôt sur les routes de campagnes bretonnes...



**CONTACT :** @ mobarchour@gmail.com

## FCLP

L'année 2024 vient de s'achever, les 45 ans de la Chapelle de Priziac, en juillet dernier, ont été une réussite. Nous remercions tous les bénévoles qui ont, une nouvelle fois, œuvrés à cette belle fête annuelle.

Pour l'année 2025 les dates à retenir sont les suivantes :

- Assemblée générale le vendredi 4 avril à 19h à la salle de Priziac
- Concours de boules en semi-nocturne le vendredi 27 juin
- La traditionnelle fête de la chapelle le dimanche 27 juillet

L'ensemble du bureau vous souhaite à tous une belle année 2025.

L'association est en recherche constante de nouveaux bénévoles. Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à vous manifester et nous rejoindre lors de l'AG du 4 avril prochain.



## AMICALE LAÏQUE

L'Amicale laïque de l'école La Petite Hirondelle a elle aussi fait sa rentrée en septembre.

Elle compte deux nouveaux membres : Alyssa ARS et Morgane L'HORTY.

La composition du bureau a elle aussi évoluée : la nouvelle présidente, Élodie BELIN, est secondée par une équipe d'anciens membres motivés du bureau et de l'association.

Chacun d'entre nous s'investit à sa mesure pour faire vivre les projets de l'école.

Cette année, l'Amicale finance notamment les séances de cinéma pour les trois classes, la piscine pour les CM et le projet poterie avec la venue de Monsieur Olivier RUAULT, céramiste.

Merci à tous les habitants de la commune (et d'ailleurs !) qui accueillent les enfants qui frappent à leur porte pour leur vendre leurs chocolats, gâteaux, tickets de tombola etc... et qui participent par leurs commandes au financement de ces projets.

Le traditionnel marché de Noël organisé par l'Amicale a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre dernier dans la cour de l'école. Une vingtaine d'exposants était présent, et la variété des stands a fait le bonheur des visiteurs. La matinée a été rythmée par l'arrivée du père Noël, les tours en petit train, le flash mob des enfants de l'école et les chants de Lily SAINTPIERRE.

Nous remercions les maîtresses et tous les bénévoles qui ont contribué à faire de cet événement un moment convivial et festif, ainsi que les coursiers qui étaient au rendez-vous cette année encore.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025 qui commence, et vous donnons rendez-vous le dernier samedi de Juin pour la fête de l'école !



## LES COURTISANS

Toute l'équipe du théâtre vous présente leurs vœux de bonheur, prospérité et surtout de santé pour cette nouvelle année,



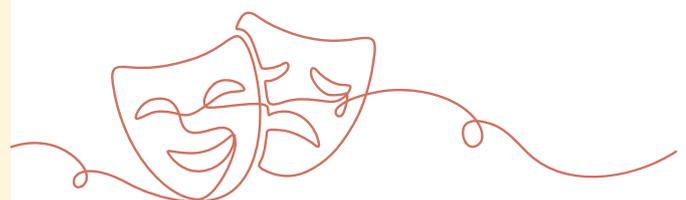
2024 : Nos comédiens ont pu s'exprimer sur les planches avec « PARFUM ET SUSPICIONS ».

2025 sera un nouveau challenge pour vous présenter une pièce qui est en cours de création, « un grand suspens » pour l'ensemble de la troupe. Après une pause Covid nous avons redonné un nouvel élan à l'association pour vous présenter depuis 3 saisons des spectacles de qualité et distrayants avec des thèmes qui ont été appréciés par un large public.

Notre début de saison 2024 n'a pas été à la hauteur de nos espérances en audience à Malestroit, Pluherlin, Augan, Grand-Champ... Heureusement nos deux représentations de Larré ont permis de rétablir notre bilan financier positif et vous apporter un week-end particulièrement réussi sur tous les points

Notre association est très dépendante des disponibilités des locations des salles envisageables pour notre petit budget. C'est pourquoi votre soutien est très important. Le choix de venir nous voir est souvent fait de la proximité de l'événement. Pour 2025 nos options seront certainement plus concentrées sur une zone géographique plus proche de notre commune.

N'hésitez pas à venir partager notre bonne humeur, et nous vous disons simplement Bonne Année et Bonne Santé pour 2025. À très bientôt pour une partie de franche détente avec un nouveau spectacle et peut-être avec des nouveaux acteurs pour rejoindre la troupe « Les Courtisans »





## BOULES LE COURS



À l'aube de cette nouvelle saison, l'équipe de BOULES LE COURS vous présente ses meilleurs vœux et vous souhaite épanouissement et dépassement sportif. Que chaque entraînement, chaque concours soit l'occasion de vous améliorer et de vous amuser. Et si vous ne connaissez pas encore la boule Bretonne, venez vous initier à ce sport qui allie concentration, adresse et tactique !

Les concours 2025 seront en doublette et auront lieu les 26 et 27 avril, le 18 mai, le 3 août, le 17 août et les 6 et 7 septembre (Interasso).

À bientôt pour lancer les boules !

**CONTACT :**  Jean-Pierre CORFMAT  
 07 57 41 88 23



## ARTISAN'ARZ

L'année 2024 a été bien remplie pour l'association et nous remercions vivement les Coursiens et Coursiennes qui sont venus nous rendre visite et nous encourager.

Nous avons exposé en avril et pour la fête campagnarde en juillet, sur le site de la Chapelle de Priziac, sur le site du moulin du Pont de Molac puis sur le parc de Kercabiron en août, et nous avons terminé au marché de Noël à l'école de la Petite Hirondelle.

Quant à nos projets pour l'année 2025 sur notre commune, ils seront identiques à savoir, à la Chapelle de Priziac le 13 avril, ensuite, fête campagnarde de Priziac fin juillet, le 15 août au Moulin du pont de Molac puis sur le parc de Kercabiron et pour finir le marché de Noël de l'école.

Afin de pouvoir nous suivre, nous avons créé une page Facebook : Artisan'Arz. Venez nous rejoindre pour exposer votre talent.

L'Association ARTISAN' ARZ vous souhaite une belle année 2025.



**CONTACT :**  Sylvie  06 31 52 38 14  
 Mariannick  06 72 11 05 57



## CLUB DE FOOT LE COURS

L'ensemble du club de l'US Le Cours souhaite adresser ses sincères remerciements à la mairie de Le Cours et ses partenaires. Les nouveaux vestiaires ont vite été adoptés par les joueurs et le staff, offrant ainsi un environnement moderne et fonctionnel.

Ces vestiaires ne sont pas seulement un ajout matériel, mais ils représentent un investissement tangible dans le bien-être de nos joueurs et dans l'amélioration des conditions de jeu. La mairie de Le Cours a démontré un engagement continu envers le sport local et nous sommes honorés d'être le bénéficiaire de cet investissement.

Également nous souhaitons remercier les entreprises partenaires pour leurs contributions. Nous permettant d'obtenir des ensembles complets de maillots pour nos équipes, des survêtements ou encore d'équipement de qualité.

Avec nos nouveaux vestiaires et maillots et la venue de plus en plus de supporters au Stade de la Breteche, nous espérons que notre club continuera d'être une source de fierté pour notre communauté.

Nous vous invitons à nos différents événements également au cours de l'année 2025, à savoir :

- Repas tartiflette le 15 Février 2025
- Tournoi de belote le 8 Mars 2025
- Fête de la musique le 13 Juin 2025
- Repas : Jarret / Frites le 13 Septembre 2025

Que cette nouvelle année vous apporte bonheur, santé et réussite.

Merci pour votre engagement continu et votre soutien indéfectible.



## CLUB DES TEMPLIERS

L'année 2024 a été une année bien remplie pour les 40 adhérents. Malheureusement Denise et Gisèle nous ont quittés ces derniers mois. Nous avons une pensée pour leurs familles.

En janvier nous avons dégusté le traditionnel pot-au-feu préparé par nos indispensables cuisiniers.

Chaque deuxième lundi du mois nous sommes retrouvés à la salle de Priziac pour, selon les affinités de chacun : jouer à la belote, au scrabble, aux boules bretonnes, aux jeux de dés 421, aux petits chevaux, etc. Chaque dernier vendredi du mois IRIS CINÉMA de Questembert nous choisit dans le cadre de CINÉ SENIORS deux films au prix de 5€.

En février chacun a versé la cotisation 18€. Cette participation permet de réaliser un repas à la salle, de diminuer le prix de la sortie et du repas de fin d'année. Le 15 juillet nous avons partagé un repas offert par Pro'Confort venu nous exposer quelques articles pour notre mieux-être. Le mardi 20 août au boulodrome de Priziac, nous avons retrouvé l'animation estivale : le concours de boules. Merci aux boulistes et aux bénévoles qui se sont investis pour que cette journée soit réussie.

Après la pause estivale nous nous sommes retrouvés pour les grillades le 9 septembre. Puis le jeudi 28 novembre, nous avons terminés cette année 2024 par une sortie vers la salle de spectacle de Mauron où nous avons assistés au spectacle de Jean Pépié « Les chiens ne font pas des chats » suivi d'un déjeuner dansant à Josselin animé par l'orchestre LE BON TEMPS. (photo spectacle)

N'hésitez pas à venir nous rejoindre à la salle de Priziac chaque deuxième lundi du mois.

Le club remercie Monsieur le Maire ainsi que le Conseil Municipal pour leur soutien. Merci également à Marie-Océane et François qui sont toujours là pour nous guider et nous conseiller

Nous présentons nos bons vœux aux Coursiennes et Coursiens pour cette nouvelle année 2025.

### LE BUREAU

Présidente : Liliane Le Brun / Vice-Président : Claude Joubel  
Secrétaire : Jeannette Cotard / Secrétaire-adjointe : Sylvie Guillouet  
Trésorier : Bernard Guillouet / Trésorière adjointe : Mariannick Dano

**CONTACT :** 📞 Liliane / 📞 06 73 69 10 51



## SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société de chasse de Le Cours vous souhaite une bonne et heureuse année 2025. Lors des battues réalisées : 1 renard a été tué par ALAIN Evain, 2 lièvres ont été tués par BALLAY Olivier et GERARD Jean-Pierre et 3 chevreuils ont été tués par LE COURTOIS Christophe, RETO Hubert et LECLERC Gaston. La société de chasses comptabilise 11 sociétaires et 9 actionnaires.

Dates à retenir :

- Dimanche 30 mars 2025 : Repas de chevreuils à emporter
- Dimanche 1<sup>er</sup> Juin 2025 : concours de boules et jambon à l'os à emporter à partir de 12h00

LE BUREAU :

Président : Christophe LE COURTOIS  
Vice-Président : Henri MAGREX  
Trésorier : Jean pierre CORFMAT  
Trésorier adjoint : Hervé BROHAN  
Secrétaire : Alain EVAIN  
Secrétaire adjoint : Olivier BALLAY  
Membres : Bernard MALVILLE et Gwendal KERHERVE

**BONNE ANNÉE 2025**



## SMGBO

### ACCEPTER LA VÉGÉTATION EN VILLE, C'EST POSSIBLE !

Consciente des soucis environnementaux actuels, votre commune s'engage au quotidien pour préserver votre santé, la ressource en eau du territoire ainsi que la biodiversité ! Une démarche qui est déjà bien engagée à **Le Cours** avec l'utilisation actuelle des techniques alternatives aux pesticides telles que le balayage, le débroussaillage ou la mise en place de paillages dans les massifs du bourg.

Cependant ne plus utiliser de pesticides, **c'est aussi accepter les « mauvaises herbes » ou laisser pousser davantage la végétation sur certaines zones !** Voici quelques exemples pour vous montrer les avantages de cette végétation spontanée :

#### Aspect écologique :

- Améliorer la qualité de l'eau et des sols
- Favoriser une meilleure gestion de l'eau dans les sols
- Abris et nourriture aux animaux (insectes, petits mammifères, batraciens)

#### Aspect économique :

- Diminuer le coût et le temps de travail des agents communaux sur certaines zones afin d'en favoriser d'autres
- Réduire les trajets à la déchetterie

#### Aspect social :

- Favoriser l'acceptation de la végétation en ville
- Limiter les risques pour la santé humaine (cancers, perturbateurs endocriniens, ...)

Sans compter le bien-être physique et mental que procure la nature au quotidien pour chacun d'entre nous ! **N'ayez pas peur d'accepter la végétation, elle vous le rendra correctement !**



**Syndicat Mixte  
du Grand Bassin  
de l'Oust**

### ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Une plante est considérée invasive lorsqu'elle est introduite en dehors de son aire de répartition naturelle et qu'elle prolifère dans l'environnement au détriment de la biodiversité locale. Pour ces espèces, les introduire dans un espace signifie qu'elles peuvent occasionner des effets néfastes sur l'environnement et/ou la santé publique.

Pour reconnaître une plante invasive, il y a 4 critères à prendre en compte :

- **Exotique** : introduite (volontairement ou non) par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle
- **Naturalisée** : capable de survivre et de se disperser sans intervention humaine
- **Proliférante** : capable de se multiplier et de se propager rapidement
- **Impactante** : ayant des impacts écologiques, économiques ou sanitaires

#### Quels modes de gestion adopter ?

- Intervenir rapidement et avant la période de floraison
- Arrachage manuel pour les petites zones
- Pour les milieux aquatiques ouverts, restreindre la zone d'intervention pour éviter toute fuite
- Nettoyer le matériel d'intervention
- Ne pas disséminer les fragments de plantes

Voici une liste non exhaustive des espèces envahissantes en Bretagne :

- Berce du Caucase
- Jussie rampante
- Renouée du Japon
- Herbe de la pampa
- Le raisin d'Amérique
- La datura stramoine
- ...

Vous pouvez consulter la liste des espèces invasives sur le site : <https://www.cen-centrevaldeloire.org/groupe-plantes-invasives/29-groupe-plantes-invasives/311-connaissance>

**Si vous repérez une de ces plantes, n'hésitez pas contacter le SMGBO ou la Fredon Bretagne qui vous indiqueront la démarche à suivre.**

#### CONTACT

 SMGBO  02 97 73 36 49

 Fredon BRETAGNE  02 23 21 18 18



## SYSEM

### Le calendrier des visites de centre de tri pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Ouvert à tous les citoyens, la visite du centre de tri de déchets recyclables VÉNÉSYS permet de découvrir ce que deviennent les déchets recyclables de la poubelle JAUNE, de revoir les consignes de tri et de répondre à toutes les questions que vous vous posez sur le tri et le recyclage en général.

La visite est ouverte à tous (enfants à partir de 9 ans). Elle se déroule sur un parcours sécurisé, accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'animation dure 1h30 environ avec un temps de visite (1h) et une animation en salle pédagogique sous forme d'un Escape Game sur le tri (30 min).

- **Mardi 25 février à 18h**
- **Mardi 18 mars à 18h**
- **Mardi 22 avril à 18h et 19h30**
- **Mardi 20 mai à 18h et 19h30**
- **Mardi 17 juin à 18h et 19h30**

Inscription obligatoire sur le site du SYSEM : [www.sysem.fr](http://www.sysem.fr)



## AMPER

**Depuis plus de 30 ans, AMPER, association née de l'initiative de la MSA Portes de Bretagne, s'engage à offrir des services d'aide et de maintien à domicile ainsi qu'un service de livraison de repas. Ces services, complémentaires, permettent à chacun de conserver son autonomie tout en continuant à vivre chez soi en toute sérénité.**

### Aide et maintien à domicile :

#### Un soutien quotidien personnalisé

Les services d'AMPER couvrent une large gamme de besoins : entretien du logement, préparation des repas, courses, entretien du linge, aide à la toilette, assistance pour les gestes de la vie quotidienne, ou encore accompagnement aux sorties extérieures. Nos interventions s'adressent à tous, des actifs aux jeunes retraités, en passant par les personnes âgées ou en situation de handicap. Nous intervenons également ponctuellement après une hospitalisation pour faciliter le retour à domicile.

### Livraison de repas à domicile :

#### Des repas équilibrés et de qualités livrés chez vous

En optant pour le service de livraison de repas d'AMPER, vous bénéficiez de menus variés, élaborés à partir de produits locaux et adaptés aux saisons. Chaque repas est composé d'une entrée, d'un potage ou laitage, d'un plat principal avec accompagnement, d'un fromage ou produit laitier, d'un dessert, de pain et de beurre. Tous nos menus sont conçus par une diététicienne et peuvent être adaptés aux régimes spécifiques (pauvre en sel, etc.).

### Pourquoi choisir AMPER ?

En faisant appel à AMPER, vous accédez à des services personnalisés, favorisant le bien-être et l'autonomie à domicile. Que ce soit de manière ponctuelle ou régulière, nos services sont conçus pour répondre aux besoins de chacun avec flexibilité et bienveillance.

Par ailleurs, des aides financières sont disponibles auprès des caisses de retraite, des mutuelles ou du Conseil Départemental. Nos prestations ouvrent également droit à un crédit d'impôt de 50 % pour les services d'aide à la personne, et pour le portage de repas, sur la partie livraison.

### CONTACTS

📞 Aide à domicile ☎️ 02 97 46 51 97

✉️ [contact@amper-asso.fr](mailto:contact@amper-asso.fr)

📞 Livraison de repas à domicile ☎️ 02 97 46 53 14

✉️ [prad@amper-asso.fr](mailto:prad@amper-asso.fr)

## BIODÉCHETS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri des biodéchets s'est généralisé en France. Déchets de cuisine, du potager, végétaux, tous les biodéchets doivent désormais être triés par les habitants.

Cette nouvelle obligation vise à faire disparaître ces déchets valorisables des poubelles d'ordures ménagères des particuliers et à les reconsidérer comme une ressource (enrichissement des sols, production d'énergie)

**SELON VOTRE HABITAT, DEUX POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS :**

**1 - Vous avez un jardin assez grand pour y disposer un composteur sans risque de nuisances pour vous ou vos voisins :**

Questembert Communauté accompagne votre geste de tri depuis plusieurs années avec la mise à disposition de composteurs pour tous les habitants du territoire ainsi que des actions de prévention à une meilleure gestion de ces déchets valorisables.

**Composter, ça vous botte ? Demandez votre composteur !**

Vous avez un jardin et vous ne disposez pas encore de composteur individuel ? Obtenez gratuitement votre composteur en prenant rendez-vous auprès du service déchets.

**2 - Vous habitez en collectif sans jardin ou/et votre jardin est petit :**

Questembert Communauté déploie des points d'apport volontaire en 2025...

Questembert Communauté s'apprête à déployer des points d'apport volontaire (PAV) dédiés aux biodéchets sur l'ensemble de son territoire. Cette initiative, prévue pour le premier trimestre 2025, vise à offrir une solution pratique aux habitants ne disposant pas de jardin.



Ces points d'apport volontaire, en accès libre, permettront aux habitants concernés de trier et valoriser leurs déchets de cuisine (épluchures, filtres à café, essuie-tout et mouchoirs en papier...) au plus près de chez eux. Le service déchets de Questembert Communauté distribuera gratuitement, sur rendez-vous, des bio-seaux aux foyers ne pouvant disposer de composteurs individuels. Un suivi régulier sera assuré par un agent communautaire, qui procédera à un contrôle hebdomadaire des points d'apport volontaire sur le territoire. Quant à la collecte, elle sera réalisée par un camion-grue, selon le même modèle que celui des points de collecte de verre et de papier. Les biodéchets ainsi collectés seront acheminés vers une filière de traitement adaptée.

Avec ces nouveaux équipements, l'objectif est de renforcer le tri des biodéchets tout en répondant aux contraintes des habitants sans jardin.



## Composter ? ça vous botte !

**DANS LE COMPOSTEUR, JE PEUX METTRE**



Les épluchures, les fleurs fanées, les filtres à café, le thé, le papier essuie-tout, les mouchoirs en papier, les coquilles d'œuf, les restes de repas, les petits déchets du jardin...

**Composter,  
ça vous botte ?**

Contactez-nous pour obtenir :

- votre composteur et votre bio-seau
- un tas d'astuces pour bien composter !

**NOTE DE LA COMMUNE DE LE COURS**  
Un 1<sup>er</sup> point d'apport volontaire pour la commune sera positionné à l'entrée de la cour de l'atelier municipal et des logements de l'ancien presbytère (route de Molac à gauche après l'église), juste à côté du vieux puits.

### CONTACT

 Questembert Communauté  
Service déchets

 8 avenue de la gare  
56230 QUESTEMBERT

 02 97 26 10 21  dechets@qc.bzh

## COUCHES LAVABLES POUR LES BÉBÉS : KITS D'ESSAI ET AIDES FINANCIÈRES À L'ACHAT

Questembert Communauté propose depuis plusieurs années un dispositif d'aide à l'achat de couches lavables pour bébé. Des couches qui s'avèrent plus économiques, plus saines et plus écologiques que les couches jetables. Afin de favoriser le recours aux couches lavables et d'aider les parents à sauter le pas, Questembert Communauté propose désormais aux familles de les tester gratuitement avant une éventuelle acquisition.

Plus saine, plus économique, plus écologique, la couche lavable pour bébé a de nombreux atouts pour séduire les parents de jeunes enfants. Pour autant de nombreuses barrières subsistent. Quel type de couches choisir en fonction de son enfant ? Quel entretien ? Quel coût ? Il peut parfois être difficile de sauter le pas.

### LA COUCHE LAVABLE : SAIN, ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Soucieux d'accompagner les familles dans cette démarche vertueuse, les élus communautaires ont fait le choix de proposer deux aides aux familles qui souhaitent sauter le pas. Ces aides s'adressent aux parents d'enfants de 0 à 3 ans résidant sur le territoire de Questembert Communauté.

La communauté de communes propose ainsi de tester gratuitement, pendant 1 mois, des couches lavables. Un kit de 20 couches est mis à disposition. De plus, afin de faciliter la démarche, chaque famille bénéficie de conseils personnalisés pour le choix des couches, les modalités d'entretien, etc. L'idée étant d'accompagner les familles pour lever les éventuels freins.

En parallèle, l'intercommunalité propose toujours une aide financière de 20 % (plafonnée à 150€) sur le montant d'acquisition d'un kit de couches lavables. Ces deux aides peuvent être utilisées indépendamment ou cumulées entre elles ; au choix des familles.



**Moi ça m'botte**

**LES COUCHES LAVABLES  
ça vous botte ?**

**+ ÉCOLOGIQUE + SAIN + ÉCONOMIQUE**

[www.questembert-communaute.fr](http://www.questembert-communaute.fr) **QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ**

#### EN PRATIQUE : COMMENT BÉNÉFICIER DES AIDES ?

##### Les conditions communes aux 2 aides :

- Habiter dans l'une des 13 communes du territoire de Questembert Communauté et être inscrit au service déchets (justificatif de domicile de moins de 3 mois)
  - Avoir un enfant de moins de 3 ans (extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille)
  - Remplir le contrat téléchargeable sur [www.questembert-communaute.fr](http://www.questembert-communaute.fr), rubrique déchets
- Pour finaliser le dossier, prenez rdv auprès du service déchets.

**CONTACT** Service déchets

02 97 26 10 21 [dechets@qc.bzh](mailto:dechets@qc.bzh)



## ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'

### L'INTERCOMMUNALITÉ ÉTOFFE SON SERVICE DE CONSEIL EN RÉNOVATION DE L'HABITAT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, Questembert Communauté proposera un service de conseil en rénovation de l'habitat avec de nouvelles prérogatives. Outre la rénovation énergétique, ce service proposera également des conseils personnalisés pour l'adaptation du logement face à la perte d'autonomie.

Service gratuit et indépendant d'information et de conseil, l'espace conseil France Rénov' de Questembert Communauté s'adressera aux particuliers ayant des projets de rénovation énergétique ou d'adaptation de l'habitat face à la perte d'autonomie.

Une information-conseil sur les projets d'énergies renouvelables des particuliers, de rénovation en vue d'une adaptation au changement climatique, de qualité de l'air intérieur en lien avec les projets de rénovation, sera toujours assurée par les équipes.

Autre nouveauté, l'espace conseil France Rénov' déploiera également un service d'information et de conseil, aux acteurs du petit tertiaire privé, qui disposent de locaux de moins de 1 000 m<sup>2</sup>, pour leur projet de rénovation énergétique.

L'Anah (Agence nationale de l'habitat) financera, aux côtés de Questembert Communauté, ce nouveau service public de rénovation de l'habitat.

**Espace conseil France Rénov'** : Siège de Questembert Communauté (8 av. de la gare - Questembert)

**Plus d'informations à venir (contacts, jours et heures des permanences) sur [www.questembert-communaute.fr](http://www.questembert-communaute.fr)**

### HABITAT INDIGNE ET COPROPRIÉTÉS :

Questembert Communauté, par le biais de l'ADIL, informe et conseille gratuitement toutes les personnes se trouvant dans des situations de logement indigne.

D'autre part, les copropriétés peuvent également bénéficier d'un conseil pour leurs projets de rénovation.

#### Permanence ADIL :

Le 2<sup>e</sup> vendredi du mois de 9h30 à 12h30 au siège de Questembert Communauté :

 8 avenue de la Gare - 56230 Questembert, uniquement sur rdv au  02 97 47 02 30



**France  
Rénov'**

Le service public pour mieux rénover mon habitat

## TAXE DE SÉJOUR

### LES DÉMARCHES À EFFECTUER

**Vous êtes propriétaire d'un hébergement de tourisme (meublé, chambre d'hôtes, etc.) ? L'enregistrement de votre hébergement, auprès de la mairie de la commune dans laquelle se situe votre logement, est obligatoire. Cette déclaration est entièrement gratuite.**

En plus de cette déclaration, les logeurs sont dans l'obligation de déclarer mensuellement, au service « taxe de séjour » de l'office de tourisme intercommunal, le nombre de nuitées réalisées dans leur établissement même si aucune location n'a été effectuée.

La taxe de séjour est perçue pour tous les types d'hébergements touristiques (hôtels, résidences, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, villages vacances, terrains de camping, hébergements en attente de classement, etc.). Les logeurs perçoivent cette taxe qu'ils reversent, par la suite, à la communauté de communes, chaque trimestre.

Le produit de cette taxe est intégralement dédié au développement touristique du territoire. Il participe au financement des actions de promotion et de communication de la destination touristique.

### LES TARIFS POUR 2025 ÉVOLUENT

Pour la saison touristique 2025, quatre catégories d'hébergements voient leur tarif évoluer :

- **Hôtels de tourisme 4 étoiles**, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles : Tarif 2025 : 1,55 € par nuitée
- **Hôtels de tourisme 3 étoiles**, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles : Tarif 2025 : 1,35 € par nuitée
- **Hôtels de tourisme 2 étoiles**, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles : Tarif 2025 : 0,90 € par nuitée
- **Hôtels de tourisme 1 étoile**, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives : Tarif 2025 : 0,80 € par nuitée

À noter : les personnes mineures et les contrats saisonniers employés dans les communes sont exemptés de la taxe de séjour.

### INFORMATIONS

#### ET DÉCLARATION DES HÉBERGEMENTS :

[www.rochefortenterre-tourisme.bzh](http://www.rochefortenterre-tourisme.bzh),  
> rubrique espace pro, la taxe de séjour.

### CONTACT

 Office de Tourisme « Rochefort-en-Terre »  
 02 97 26 56 00

# Agenda *Les rendez-vous communautaires*

## FÉVRIER

### Samedi 1<sup>er</sup> & Dimanche 2 février

#### Ne m'attends pas... / Cie la neige sur les cils

Spectacle proposé dans le cadre du festival jeune public Prom'nons nous

> 15h et 17h, samedi 1<sup>er</sup> février > 11h, dimanche 2 février

L'Asphodèle (Questembert) / Tarif unique : 5€

Infos et résas : 02 97 26 29 80

ou sur [asphodele.questembert-communaute.fr](http://asphodele.questembert-communaute.fr)

### Judi 27 février

#### Two Roots / Concert soul, blues / 20h30

L'Asphodèle (Questembert) / Tarif unique : 7€. Gratuit - 10 ans

Infos et résas : 02 97 26 29 80

ou sur [asphodele.questembert-communaute.fr](http://asphodele.questembert-communaute.fr)

## FIL ROUGE : NUMÉRIQUE

### Du 1<sup>er</sup> février u 30 avril

#### Uramado AR : le réveil des Tanukis / Julie Stephen Chheng

Exposition et parcours interactif dans toutes les médiathèques du réseau « 13 à la Page »

Plus d'informations à venir sur [www.13alapage.qc.bzh](http://www.13alapage.qc.bzh)

### Judi 13 mars

#### Piano Piano / Babx + Adrien Mondot

Musique - Arts visuels / 20h30, l'Asphodèle (Questembert)

Tarifs : 14€ / Abonné : 12€ / Réduit : 9€ / Gratuit - 10 ans

Infos et résas : 02 97 26 29 80

ou sur [asphodele.questembert-communaute.fr](http://asphodele.questembert-communaute.fr)

### Samedi 15 mars

#### Une Grande Journée

Le numérique ludique, créatif, éducatif et artistique.

Tout le programme à découvrir en février 2025

De 10h à 18h, L'Asphodèle (QUESTEMBER)

## MARS

## LES DIGITALES : AUTOUR DU FIL

### Samedi 1<sup>er</sup> mars

#### Vierges maudites ! / Cie Sentimentale Foule

Spectacle, exposition et projet participatif autour du musée Albert Sevestre / 19h, Les Digitales (Caden) / Gratuit.

Tout public dès 10 ans

### Du 21 mars au 6 juin

#### Exposition : Ema Duval / Broderies, créations textiles

Vernissage le 21 mars à 18h / Centre culturel Les Digitale (Caden) / Entrée libre et gratuite

### Vendredi 7 mars

#### La terre tremble / Cie contrechamp

Théâtre / 20h30, l'Asphodèle (Questembert)

Tarifs : 14€ / Abonné : 12€ / Réduit : 9€

Infos et résas : 02 97 26 29 80

ou sur [asphodele.questembert-communaute.fr](http://asphodele.questembert-communaute.fr)

### Vendredi 28 mars

#### Le bal où l'on écoute la musique avec ses pieds

Cie la piste à dansoir

20h30, L'Asphodèle (Questembert)

Tarifs : 12€ / Abonné : 9€ / Réduit : 6€ / Gratuit - 10 ans

Infos et résas : 02 97 26 29 80

ou sur [asphodele.questembert-communaute.fr](http://asphodele.questembert-communaute.fr)

## AVRIL

### Vendredi 4 avril

#### Destins remarquables avec Célimène Daudet

Orchestre National de Bretagne

Concert organisé par les villes de Questembert et Muzillac,

en partenariat avec l'Asphodèle (Questembert)

20h30, Le Vieux Couvent (Muzillac)

Tarifs : 25€ (sur place) / 20€ (sur réservation) / 15 € (abonné/réduit)

Gratuit - de 6 ans

Infos et résas : 02 97 26 29 80

ou sur [asphodele.questembert-communaute.fr](http://asphodele.questembert-communaute.fr)

### Judi 24 avril

#### 4<sup>e</sup> Ouest, Histoire(s) d'une île / Cie Empreinte Vagabonde

Ciné-concert-documentaire proposé dans le cadre de La Lune Rousse

20h30, l'Asphodèle (Questembert)

Tarifs : 12€ / Abonné : 9€ / Réduit : 6€ / Gratuit - 10 ans

Infos et résas : 02 97 26 29 80

ou sur [asphodele.questembert-communaute.fr](http://asphodele.questembert-communaute.fr)

## MAI

### Judi 15 mai

#### La femme sanglier / Cie It's Ty Time

Art du récit - marionnettes - musique - vidéo.

Répétition ouverte au public / 18h30, l'Asphodèle (Questembert)

Gratuit

### Samedi 17 et dimanche 18 mai

#### Salon du livre jeunesse de Questembert

Coorganisé par la ville de Questembert, le réseau des médiathèques « 13 à la page » et les 12 autres communes membres de Questembert

Communauté

Sous les Halles de Questembert / Gratuit

### Mercredi 28 mai

#### Brigitte Fontaine, tout juste un peu de bruit / Horla

Musique - Poésie / 20h30, l'Asphodèle (Questembert)

Tarifs : 12€ / Abonné : 9€ / Réduit : 6€ / Gratuit - 10 ans

Infos et résas : 02 97 26 29 80

ou sur [asphodele.questembert-communaute.fr](http://asphodele.questembert-communaute.fr)

## JUILLET

### Du 4 juillet au 5 octobre

#### Exposition de Cécile Aurégan / Artiste plasticienne

Vernissage le 4 juillet à 18h30

Centre culturel Les Digitales (Caden)

Entrée libre et gratuite

# Calendrier des fêtes

## FÉVRIER

**Sa. 15** Tartiflette de l'US Le Cours, à partir de 19h30, à consommer sur place ou à emporter

## MARS

**Sa. 08** Belotte de l'US Le Cours à 19h30

**Di. 30** Repas des chevreuils à emporter, à partir de midi, par la société de chasse

## AVRIL

**Ve. 04** Assemblée Générale de Fêtes Culture Loisirs de la Chapelle de Priziac, à 19h

**Di. 13** Exposition et marché de Artisan'Arz

**Sa. 26** Concours de boules bretonnes

**& Di. 27** en doublettes de BLC (Boules Le Cours) à 14h

## MAI

**Di. 18** Concours de boules bretonnes en doublettes de BLC (Boules Le Cours) à 14h

**Di. 18** Randonnée en mobylettes par MobAr C'hour

**Sa. 24** Inauguration du futur commerce « Au Cours des Saveurs »

## JUIN

**Di. 1<sup>er</sup>** Repas jambon à l'os à emporter, à partir de midi, par la société de chasse

**Di. 1<sup>er</sup>** Concours de boules en doublettes de la société de chasse

**Ve. 13** Fête de la musique organisée par l'US Le Cours à partir de 19h30

**Ve. 27** Concours de boules en semi-nocturne en Quadrettes de FCL Priziac à 19h

**Sa. 28** Fête de l'école « La Petite Hirondelle », l'après-midi

## JUILLET

**Di. 27** Fête de Priziac, Messe à la chapelle, animations, repas, bal et feu d'artifice

## AOÛT

**Di. 03** Concours de boules bretonnes en doublettes de BLC (Boules Le Cours) à 14h

**Ma. 15** Exposition et marché d'Artisan'Arz

**Di. 17** Concours de boules bretonnes en doublettes de BLC (Boules Le Cours) à 14h

**Ma. 19** Concours de boules bretonnes en triplètes du Club Les Templiers de Lanvaux à 14h

# RECETTES *Idée dessert !*

## FLAN BRÉSILIEN

100 gr de chocolat noir / 1/2 de lait entier / 3 œufs entiers  
1 c à s de Nescafé / 1 c à s de Rhum / 80 gr de sucre / 1 pincée de sel

- > Dans une casserole, cassez le chocolat noir en petits morceaux, ajoutez le Nescafé, versez le lait, placer sur feu doux et remuez à la spatule jusqu'à ce que le chocolat soit fondu. Ajoutez 30gr de sucre et une pincée de sel. Chauffez jusqu'à ébullition, puis retirez du feu.
- > Dans un récipient, battez les œufs, versez le lait chocolaté chaud dessus peu à peu et sans cesser de fouetter. Ajouter le rhum et mélangez.
- > Dans un « moule à brioche ou charlotte » de 21 cm de diamètre, mettez 50 gr de sucre et 3 cuillerées d'eau. Placez sur feu vif jusqu'à ce que le sucre devienne roux. Hors du feu, tournez vivement le moule pour que le bord s'enduisse de caramel et laissez refroidir.
- > Versez la crème dans le moule et faites-le cuire au bain-marie et à four moyen préchauffé th 5/6 pendant 40mn. Laissez refroidir, puis placez au réfrigérateur.
- > Pour servir, plongez le moule un instant dans de l'eau bouillante. Renversez sur un compotier et servez aussitôt. Ce flan est délicieux. Il est préférable de le préparer la veille.

*Bon appétit !*

## ARTISANS DE LA COMMUNE

 **Agent immobilier – DUVAL Christian**  
 06 86 55 79 73 @ christian.duval@sublimons.com

 **Création d'articles bébé – CORBET Ninon**  
 06 63 08 55 57 @ corbet.ninon@gmail.com

 **Création de sites internet – LOBROT Hélène**  
 06 61 10 31 45 @ contact@graindesite.com

 **Électricité – GUILLAS Christophe**  
 06 81 28 22 34 @ chrisguillas@gmail.com

 **Électricité – JOSSO Éric**  
 06 30 20 24 67 @ eric.josso@outlook.fr

 **Entretien des espaces verts – GOMES DA SILVA R.**  
 06 89 71 43 36 @ roberto-gds-56@hotmail.com

 **Maître d'œuvre – MILANETTI Sophie**  
 06 71 58 18 83 @ sophie@atelier-milanetti.fr

 **Menuiserie Circul'Bois – RUBIN Emeric**  
 06 40 83 65 92 @ circulbois@gmail.com

 **Naturopathe énergéticienne – LE SQUERE Mélissa**  
 06 59 57 50 12 @ lesqueremelissa@gmail.com

 **Peinture – BONNO Béatrice et Kévin**  
 06 77 00 75 05 @ bonno.plaquepeintre@gmail.com

 **Plomberie/chauffage – Denis Home Services – Patrice DENIS**  
 06 75 83 50 94 @ denis.homeservices56@gmail.com

 **Terrassement – BONNO Christophe**  
 06 10 84 33 57

 **Travaux agricoles – MAGREX Sylvain**  
 06 72 03 81 14

